



L'Ancêtre

Bulletin
de la Société de généalogie de Québec

ISSN 0316 - 0513

Vol. 16 - No 6

Février 1990

SOMMAIRE

Pierre Richer, tailleur d'habits : un ancêtre oublié (Jacques Saintonge)	203
Le notaire Joseph Laurin - Le choix de sa carrière (Lucien Laurin)	217
Retour aux sources à La Rochelle	220
Qui sont les Montagnais de la Côte-Nord? (Réal Doyle)	221
L'identité de Rose Otis (Annette Potvin)	222
Les Archives nationales du Canada - Du vieux vin dans de nouvelles bouteilles (Jean-Pierre Wallot)	223
Préparation d'un répertoire des mariages des familles Deschênes, Miville et Mainville	224
L'Événement de 1890 (Jacques Saintonge)	225
Travaux en cours (H.P. Tardif)	228
Association des Brochu d'Amérique (D.-Renaud Brochu)	230
Regard sur les revues (Lucien Laurin)	231
Service d'entraide (André Beauchesne)	233
Les Genest, Labarre et familles alliées	235
Courrier de la bibliothèque (René Doucet)	236
Les Dufour ont maintenant leur association (Jean-Paul Dufour)	239
Généatique (Julien Dubé)	239
Invitation et bibliothèque	240
Nouveaux membres (Guy Lacroix)	240

* * * * *

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

Société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961, elle favorise l'entraide des membres, la recherche sur la généalogie et l'histoire des ancêtres et des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences et la publication de travaux de recherche.

Adresse postale- C.P. 9066, Sainte-Foy (Québec), G1V 4A8

Siège social- Salle 1246, Pavillon Casault, 1210 avenue du Séminaire
Cité universitaire, Sainte-Foy, Tél:(418) 651-9127

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXECUTIF 1989-1990

Président: Guy W.-Richard
Vice-Président: André Beauchesne
Secrétaire: Georges Crête
Trésorier: Guy Lacroix

CONSEILLERS

René Doucet, Julien Dubé
Suzanne Miville-Deschenes
Jean-Paul Morin, Michel Simard

CONSEILLER JURIDIQUE Serge Bouchard

GOUVERNEURS DE LA SOCIÉTÉ

	Présidence
René Bureau	1961-1964
Benoît Pontbriand	1964-1966
Jean-Yves Godreau *	1966-1968
Gérard Gallienne *	1968-1969
G. Robert Tessier	1969-1971
Roland J. Auger *	1971-1973
Gérard E. Provencher	1973-1975
Denis Racine	1975-1977
André Breton	1977-1978
Esther Taillon	1978-1979
Michel Fragasso	1979-1980
Jacques Fortin	1980-1982
D. Renaud Brochu	1982-1984
Jacqueline F.-Asselin	1984-1987
Diane Duval	1987-1989

* décédé

COMITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Comité	Directeur
L'Ancêtre:	Jacques Saintonge
Publications:	Suzanne M.-Deschenes
Bibliothèque:	René Doucet
Généatique:	Julien Dubé
Service de recherche:	Edmond-Louis Brassard

L'ANCÊTRE

L'Ancêtre, organe officiel de la Société de généalogie de Québec, est publié dix fois par année.

Abonnement 25,00 \$ par année
Prix à l'unité 2,00 \$
Frais de poste au Canada: 5%
(minimum 1,50 \$)
autres pays: 15%

Les textes publiés dans l'Ancêtre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0316-0513

Courrier de deuxième classe

Enregistrement no 5716

Imprimé par le Conseil des districts-région de Québec

COMITÉ DE L'ANCÊTRE

Directeur: Jacques Saintonge
Secrétaire: Raymond Deraspe
Autres membres
André Breton, René Bureau,
Cora Fortin-Houdet, Lucien Laurin,
Andrée Lemay-Doucet, Henri P. Tardif.
Collaborateurs
Raymond Gariépy, Michel Langlois,
Gérard E. Provencher.

COTISATION DES MEMBRES

* Membre individuel 25,00 \$
Membre conjoint 10,00 \$
* Membre à vie 400,00 \$

* Ces membres reçoivent L'Ancêtre

Les cotisations des membres et les abonnements sont renouvelables avant le 20 décembre de chaque année.

PIERRE RICHER, TAILLEUR D'HABITS UN ANCETRE OUBLIE

par Jacques Saintonge

Au moins cinq Pierre RICHER d'origine française ont vécu en Nouvelle-France au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle et de la première moitié du XVIII^e. Singulièrement, un seul d'entre eux, Pierre RICHER dit LAFLECHE (1) laisse une descendance qui porte son patronyme ou son surnom. Pierre RICHER, le tailleur d'habits, est aussi l'ancêtre de beaucoup de Canadiens par sa fille Marguerite, épouse de Jean VERDON. Le seul autre ayant pris épouse de ce côté-ci de l'Atlantique est Pierre RICHER dit LAFLOTTE, fils de Pierre et de Marguerite TESSIER, de La Flotte, île de Ré, en Aunis (Charente-Maritime). Ce RICHER est militaire de carrière. En 1706, il sert dans la compagnie de Duplessis (2). Dix ans plus tard, alors qu'il est sergent de la compagnie de BEGON, il épouse à Montréal Marie-Catherine BARBEAU, fille de François et de Marguerite HEDOUIN. Ce mariage ne fait pas long feu puisque Marie-Catherine, qui n'a pas eu d'enfant de cette union, se remarie en 1719 avec Marin FORTIN dit LAFORTUNE, originaire de Lignéres, au Maine (Sarthe).

Pierre RICHER de Coulonge qui n'a, semble-t-il, fait que passer en Nouvelle-France, est, à l'aube du XVIII^e siècle, sergent de la compagnie de Paul LEMOYNE de Maricourt, membre de la célèbre famille des LEMOYNE de Longueuil. Nous connaissons l'existence de ce RICHER par quelques actes d'Antoine ADHEMAR. Il est arrivé ici au plus tard en 1698 car, le 26 janvier 1699, sa présence est signalée à Montréal. Il reçoit alors d'André TRAJEAU et de Françoise GUILHEM, sa femme, habitants de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, une terre en garantie d'une obligation de 1808 livres. Cette convention est révoquée à la fin de 1702 lorsque ladite terre est vendue à Etienne Joseph MARTEL et que RICHER est remboursé. Le 23 avril de l'année suivante, le sergent a gain de cause devant le Conseil Souverain de la Nouvelle-France dans sa poursuite contre Antoine PASCAULT, exécuteur testamentaire de feu Pierre ROSE. Après cette victoire devant les tribunaux, on n'entend plus parler de lui (3).

Enfin, un autre RICHER prénommé René-Pierre-Daniel est né à Angers le 11 août 1682. Ce prêtre de la Compagnie de Jésus arrive à Québec en 1714 en qualité de missionnaire. Il dessert brièvement quelques paroisses avant de se fixer à L'Annonciation de L'Ancienne-Lorette où il est curé durant quelque 45 ans, soit de 1716 à 1761. Il se retire ensuite à Québec où il meurt le 17 janvier 1770 (4).

L'ombre du sieur Laflèche

De nos jours, l'ombre du sieur LAFLECHE continue encore d'éclipser son homonyme tailleur d'habits. Ces deux Pierre RICHER ont vécu plusieurs années dans la région de Québec avant de s'établir l'un à Batiscan, l'autre à Champlain. Il semble que ce quasi-voisinage ait été à l'origine de la confusion des historiens et des généalogistes; de plus, une certaine tradition familiale chez les LAFLECHE a brouillé les faits depuis plus d'un siècle.

Dans son *Histoire de la paroisse de Champlain* (5), le chanoine Prosper CLOUTIER, faisant allusion à cette tradition, raconte une anecdote plutôt amusante à propos du chien dont leur ancêtre aurait confié la garde à un indigène du voisinage.

En ce temps-là, vers 1670, écrit l'auteur, Pierre Richer avait une propriété au village de Laborde (6). Obligé un jour de s'absenter, il demande à un Sauvage, qui vivait dans les alentours, s'il voulait garder son chien. Celui-ci consent volontiers. Au retour, Richer vient chercher son fidèle "Nestor". Le Sauvage ne veut pas s'en séparer et réclame la pension du chien. La note était assez élevée. Richer paya en bâtonnant son créancier. Le Sauvage vindicatif, comme tous ceux de sa nation, caché dans un fourré, attendit son ennemi au passage. Quand Richer fut à la portée de son fusil, il en pressa la détente. Heureusement, le fusil fit long feu. Richer vit le stratagème de son adversaire et le poursuivit; mais, agile à la course, l'enfant des bois avait gagné la forêt. Il fut longtemps sans revenir sur les lieux. Plus tard, par une nuit sombre, la maisonnette de Richer, qui contenait tout son avoir, fut incendiée. Chacune de dire : "Richer a payé la pension de son chien".

Vers 1896, poursuit M. CLOUTIER, M. le notaire Marchand fut appelé au village de Laborde, chez les Dontigny, pour y rédiger un acte. Le chef de la famille dont les ancêtres de père en fils ont toujours demeuré dans ce village, apporta au notaire, pour vérification, un sac de documents. Maître Marchand y trouva le compte de la pension du chien.

Dans une visite pastorale, le notaire Marchand rencontra Mgr Laflèche au presbytère et lui parla du singulier compte.

- Mais je suis au fait de l'incident, dit Sa Grandeur, la chose est connue dans la famille. Je serais curieux de voir ce papier.

- Malheureusement, Monseigneur, je l'ai détruit, car il y avait prescription.

- Quel dommage, notaire, si vous m'aviez conservé ce papier de famille, je vous nommais, séance tenante, mon grand vicaire.

- La fatalité est contre moi, Monseigneur, je ne puis pas produire le titre authentique!

Du haut du ciel, le vénérable prélat s'est sans doute consolé de cette perte en apprenant de la bouche même de son ancêtre que le Pierre RICHER du village de Laborde et son homonyme de Batiscan et de Sainte-Anne-de-la-Pérade sont deux personnages tout à fait différents (7).

L'homme politique et généalogiste François LESIEUR-DESAULNIERS (1850-1913) est surtout connu pour avoir publié, il y a maintenant près d'un siècle, *Les Vieilles familles d'Yamachiche*. Un autre de ses ouvrages porte précisément sur la famille RICHER dit LAFLECHE et sur celle des HAMELIN (8). Se basant sur des renseignements fournis par Philéas GAGNON (1854-1915), alors conservateur des archives judiciaires de Québec, lequel est peut-être à l'origine de la confusion au sujet des RICHER, l'auteur affirme que l'ancêtre mauricien a demeuré à Québec, *peut-être à Champlain où il a fait baptiser plusieurs enfants*, avant de se fixer définitivement à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Aussi, *vers 1668, il est mentionné comme tailleur et habitant de la Rivière Saint-Charles, près Québec, et sait bien signer son nom* (9). Il est vrai que le tailleur signe à peu près tous les actes qui le mentionnent, mais l'ancêtre des RICHER dit LAFLECHE ne le fait jamais. Les nombreux manuscrits que j'ai consultés au sujet des deux RICHER sont absolument clairs!

Un grand oublié

Pierre RICHER, le tailleur d'habits, est un grand oublié des dictionnaires généalogiques. Mgr TANGUAY et DROUIN ignorent sa présence en Nouvelle-France, où il a pourtant vécu quelque 35 ans; quant à JETTE, il lui consacre une seule ligne, précisant qu'il vit à Champlain lors du recensement de 1681. Sachons que ce RICHER, par sa fille Marguerite, est l'ancêtre des VERDON et des DESFORGES dit ST-MAURICE établis dans la région de Montréal au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle.

Ce pionnier est-il arrivé à Québec avec le régiment de Carignan? Son nom n'est pas mentionné dans la liste publiée en 1925 par Régis ROY et Gérard MALCHELOSSE (10). Il n'est pas davantage inscrit aux recensements de 1666 et 1667, non plus que ne l'ont été les soldats arrivés en 1665. Mais, curieusement, ses premiers amis connus semblent être des militaires. Les registres de Québec le mentionnent pour la première fois, le 22 août 1667, au mariage de Jean BEAUNE dit LAFRANCHISE. Celui-ci était arrivé le 17 août 1665 avec la compagnie commandée par le capitaine Roger de BONNEAU de la Varenne. Un autre témoin à ce mariage, Léonard TRESNY dit LAVERDURE, est sergent de la compagnie du capitaine de la Tour. Le 22 octobre 1668, également à Québec, TRESNY épouse Jeanne RICHER, veuve de Jean BONNARD dit LAFORTUNE. Est-ce une parente de Pierre? BONNARD et sa femme vivaient dans la colonie depuis fort longtemps. Ils avaient été engagés en 1641 pour aller servir au fort Saint-Pierre de l'île du Cap-Breton durant trois années, au salaire de 120 livres (11). En 1646, on retrouve ce couple en Nouvelle-France. A son mariage avec TRESNY, qui était beaucoup plus jeune qu'elle, Jeanne mettait fin à un veuvage qui se prolongeait depuis 1656. Le 16 octobre 1668 (12), Pierre RICHER était présent à son contrat de mariage et signait au bas de l'acte.

Le tailleur d'habits

Durant tout son séjour en Nouvelle-France, l'occupation principale de Pierre RICHER est celle de confectionner des vêtements et il est parfois indiqué qu'il se spécialise dans l'habillement des dames de son époque. Jupes de serge ou de toile, déshabillés de ratine, manteaux de drap de berry, capes, écharpes et camisoles ont défilé dans son ouvroir au rythme des commandes de ses clientes. Toute cette garde-robe évidemment agrémentée de la passementerie en usage au temps de Louis XIV.

Tout artisan ou commerçant des débuts de la colonie éprouve régulièrement des difficultés à se faire payer et il n'est pas rare que pour tout ou pour rien, les comptes se règlent devant les tribunaux. Dès la fin de 1667, Pierre RICHER devient un habitué des couloirs de la Prévôté de Québec et du Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Le 12 décembre, lui et Jacques DOUBLET sont condamnés par le lieutenant général à rendre un habit à la femme de François PELLETIER. Malgré l'appel inscrit par DOUBLET une semaine plus tard, le Conseil se montre inflexible (13).

Entre 1668 et 1673, les visites de Pierre RICHER à la Prévôté sont fréquentes. Le plus souvent, il plaide sa cause lui-même; parfois il se fait représenter par des procureurs du temps, notamment Romain BECQUET et Pierre BIRON.

Le bagarreur

Pierre RICHER paraît avoir eu un tempérament bouillant, peut-être chicanier, certainement revendicateur. Les documents anciens rapportent au moins deux bonnes raclées qu'il a subies. Le 18 avril 1668, un acte de Gilles RAGEOT relate qu'il est

arrivé à s'entendre avec Claude CHASLE pour mettre fin à leur procès. Celui-ci, qui avait sûrement ses raisons, a infligé quelques blessures au tailleur à qui il consent une réparation au montant de 70 livres pour de la nourriture, des pansements et des médicaments jusqu'à parfaite guérison de sa victime. La somme en question sera versée *de quinzaine en quinzaine une pistole (dix livres) jusque a fin de paiement*. Cet acte est passé dans la maison de Jacques DOUBLET où est le dit Richer demeurant. Donc, au printemps de 1668, le tailleur d'habits ne possède pas encore son propre logement.

En 1670, grave altercation avec son notaire, d'où il sort tout amoché. L'incident survient au printemps car, le 26 avril, RAGEOT est interrogé. Le 11 août (14), RICHER porte plainte auprès du Conseil Souverain *pour excès commis en sa personne*. Les justiciers n'entendent pas à rire avec ce genre de choses. Claude BOUTEROUE, le grand intendant de la justice, police et finances de la Nouvelle-France, ordonne au maître chirurgien Jean DELAUNAY d'aller constater les blessures du tailleur *tailladé*. DELAUNAY fait rapport, RAGEOT est interrogé, le substitut du procureur général conclut et le conseiller DAMOURS fait son exposé. Considérant le tout, le Conseil condamne RAGEOT à payer les dommages de même que les frais du chirurgien et de l'assignation. Demandeur et défendeur doivent aussi déboursier trois livres d'amende payables à l'hôpital. RICHER n'est donc pas entièrement innocenté.

Les suites de cette algarade ont un autre écho au Conseil dix jours plus tard. Le chirurgien DELAUNAY déclare que le

nommé Richer ayant eu quelque différend ensemble dans la maison du dict Rageot, le dict Rageot l'auroit fort maltraité ensorte qu'il lui auroit fait plusieurs trous à la teste dont l'Exposant l'auroit pensé (sic) et médicamenté et en est entierement guery, Que voyant que le dict Richer s'est absenté sans sçavoir le lieu ou il peut estre, Que l'exposant n'a esté aucunement salarié ny payé de ses peines et medicaments.

Le tout considéré, le Conseil décide de taxer

les dits medicaments et sallaies a la somme de trente livres, de laquelle le dict Rageot sera contrainct par toutes voyes deües et raisonnables faire payement au dict Delaunay (15).

Arrivée de Marguerite

Selon Silvio DUMAS (16), Marguerite RICHER, la fille de Pierre, serait arrivée à Québec en 1670, en même temps que cinq autres filles du roi originaires de Rouen, sur un total de 87 débarquées au cours de ladite année. Dans une lettre datée du 29 août et adressée au ministre COLBERT, l'intendant TALON écrit au sujet des traversées maritimes de cette année-là:

Je suis arrivé le 18 du courant, tous les vaisseaux qui sont partis de France, mesme celui qui portoit les filles et les cavales, s'y sont heureusement rendus. Il n'en reste présentement qu'un avenir et je le croy desja bien avant dans la rivière; de cent soixante quatre personnes embarquées à Dieppe par le S. Guenet il n'en est mort aucune; une seulle cavalle a payé pour tout le navire et n'est morte que pour estre trop ardente (17).

Le 10 septembre 1672, le notaire Pierre DUQUET passe à la maison de Nicolas DURAND afin d'y faire la lecture du contrat de mariage intervenu entre Jean VERDON, habitant de Charlesbourg, fils de défunt François VERDON et de défunte Anne

MATHIEU, du bourg de Souvigny, évêché de Poitiers d'une part, et Marguerite **RICHER**, fille de Pierre **RICHER** et d'Anne **MARICOURT**, de la ville et archevêché de Rouen d'autre part.

Selon le Père Archange **GODBOUT** (18), Pierre **RICHER** avait épousé en France Anne **MARICOURT**. Leur fille Marguerite, la future canadienne, était née vers 1650 à Saint-Martin-sur-Renelle ou Saint-Martin de Rouen. Marie-Marthe, une autre fille de Pierre et d'Anne, y a été baptisée le 5 janvier 1653 *et nommée par marie crevel et nicollas grave*.

Au présent contrat de mariage de Marguerite et de Jean, celui-ci dote la future épouse d'une somme de 300 livres, tandis que celle-ci apporte à la future communauté des biens estimés à 200 livres.

Pierre **RICHER**, Pierre **CAILLE**, ainsi que les témoins Jean-Baptiste **GOSSET** et Nicolas **DURAND** signent l'acte avec le notaire.

Le mariage proprement dit a lieu à Québec neuf jours plus tard *après les fiancailles et la publication de deux bans*. Le curé **HENRY** de Bernières bénit l'union en présence des témoins Pierre **RICHER**, Pierre **CAILLE** dit **La ROCHE**, Jacques **DOUBLET**, Nicolas **DURAND** et Gabriel **BERARD**. Les nouveaux époux ne tarderont pas à quitter Québec puisque leur premier enfant, prénommé François, naît à la prairie Saint-Lambert le 5 mars 1674 et est inhumé au même endroit le 1^{er} avril suivant.

Au printemps de 1673, toujours à Québec, on voit Pierre **RICHER** s'adonner à des jeux de société avec quelques compères. A la fin de l'une de ces journées d'ébats ludiques, le perdant s'esquive sans acquitter la note. Cette affaire rebondit à la Prévôté le 21 avril. On y apprend qu'Antoine **CADDE** poursuit Claude **PHELIPEAU** pour la somme de 22 livres. Le présumé coupable, qu'on a enfin pu rattraper, prétexte qu'il a gagné son écot mais qu'il fut contraint de jouer avec les nommés **DURAND**, **RICHER** et **La ROSE**.

Au jeu de quilles diurne succède le jeu de cartes nocturne au clair d'une chandelle. **RICHER** et **DURAND** en ont bientôt assez du jeu de romestecq et se retirent vers minuit. Un nommé **CHAMPAGNE** et **PHELIPEAU** restent et c'est ce dernier qui écope d'une amende de 20 livres applicable aux seigneurs pour une moitié, et à l'hôpital pour l'autre moitié.

Cependant, les choses n'en restent pas là. La dette de **PHELIPEAU** est portée à la connaissance du Conseil Souverain le 8 mai à la suite de l'appel logé par Antoine **CADDE**, mais les nouveaux témoignages entendus ne nous en apprennent guère davantage, pas plus qu'ils nous font connaître le dénouement de cette affaire. Le Conseil décide enfin de réassigner **PHELIPEAU** après les vacances, mais le différend a dû se régler avant la reprise des audiences car on n'en entend plus parler (19). Ce fait divers d'une autre époque semble à première vue anodin, mais il nous révèle que les jeux auxquels se livraient nos pères il y a trois siècles ont subi avec succès l'épreuve du temps. Quilles et cartes restent toujours populaires de nos jours.

Saint-Lambert et Champlain

Après ces événements, Pierre **RICHER** quitte Québec pour s'établir dans la région montréalaise. A-t-il migré en même temps que sa fille et son gendre? Peut-être. Si ce n'est pas le cas, son départ suit assurément de peu celui de Marguerite et de Jean.

Deux contrats de Claude MAUGUE passés à l'automne de 1683 (20) nous apprennent l'entrée en scène de l'ancêtre à la prairie Saint-Lambert. On y fait mention de deux actes rédigés par Joseph TISSOT, agissant comme notaire seigneurial de ce lieu, lesquels actes nous disent qu'une terre, concédée par le jésuite Jacques FREMIN à Jacques INARD le 29 juin 1673 et arpentée par Jean Le ROUGE le 2 octobre suivant, passe aux mains de Pierre RICHER le 23 mai 1674. Le tailleur a-t-il habité chez sa fille avant de devenir propriétaire foncier? C'est possible. En tout cas, il ne s'en éloigne guère puisqu'il sera son voisin immédiat.

Les affaires de RICHER à Saint-Lambert ne paraissent pas trop florissantes ou, du moins, il n'y file pas le parfait bonheur. Deux ans plus tard, il a encore migré. Un acte d'Antoine ADHEMAR daté du 21 décembre 1676 révèle qu'il réside maintenant à Champlain où, avec son collègue Hilaire LIMOUSIN, aussi tailleur d'habits, il conclut avec le maître charpentier Guillaume de la RUE, notaire à ses heures, un marché pour la construction d'une carcasse de maison qui sera située au village de Champlain. La RUE se charge d'équarrir lui-même son bois et d'ériger la structure pour la somme de 200 livres et la façon d'un habit pour sa fille.

Au début de 1678, Pierre est l'objet d'un jugement rendu le 25 avril par le lieutenant général des Trois-Rivières. La sentence est portée à l'attention du Conseil Souverain le 14 juin (21) par le seigneur Etienne PEZARD de La TOUSCHE, *prenant le fait et cause des nommez Jean Tousseau, Desmoulins et Pierre Richer, habitans du village de la Borde*. En leur nom, ledit seigneur conteste la décision du tribunal de première instance au profit de Pierre DANDONNEAU contre RICHER. Le problème est que celui-ci occupe une terre concédée sur simple billet du seigneur. Il n'a pas encore reçu de titre officiel depuis son arrivée à Champlain. DANDONNEAU invoque ce fait pour revendiquer ses droits vu qu'il *est fondé en titres et proces verbal d'arpentage juridique* (fait par l'arpenteur Jean Le ROUGE le 14 mars précédent). Finalement, le Conseil ordonne que DANDONNEAU jouisse

des terres qui se trouvent dezertees entre les bornes posées juridiquement ainsy que bon luy semblera, avec defense au dit Richer et tous autres de le troubler et inquieter dans la jouissance des dites terres en aucune forme et maniere que ce soit, a peine de tous despens dommages et interests.

Le tribunal recommande toutefois à RICHER *de se pourvoir en garantie contre le seigneur de la Tousche Champlain et autres ainsy que bon luy semblera, despens reservez.*

TOUSSEAU, DESMOULINS et RICHER interjettent appel le 14 mai, mais cette nouvelle requête est mise au néant sans amende par le Conseil qui condamne le seigneur à

fournir aux intimés, de proche en proche a la fin de leur profondeur de quarante arpens ce qui leur manque, leur longueur n'estant fournie, suivant et au desir du dit proces verbal d'arpentage, a la charge neantmoins de laisser par eux jouir les dits appelans du fruict des travaux qu'ils ont faits a la fin des dits quarante arpens de proffondeur pendant le temps et aux termes et conditions portées par le reglement de cette Cour du onze may 1676, article vingt six.

En 1679, Pierre RICHER est toujours propriétaire de sa terre de la prairie Saint-Lambert. Au cours de l'avant-midi du 21 janvier, il passe à l'étude du notaire Claude MAUGUE, à Montréal, afin de la bailler à André MARSIL, de Ville-Marie. Le contrat stipule que la location à titre de ferme et loyer sera de trois ans et de *trois depouilles*

de tous fruits provenant de la terre. L'habitation compte environ trois arpents de front sur vingt de profondeur, joignant d'un côté celle de feu Jean VERDON et, de l'autre, celle de la veuve détailli (Marin DENEAU dit DESTAILLIS), sur laquelle dite habitation il y a une maison de pierre sur pierre, un plancher embouveté, une cave, un grenier, de même qu'une chambre avec une cloison recouverte de planches et garnie de bouzillage jambages et pierre. Le tout comporte circonstances, dépendances et terre labourable dont le preneur se dit content pour l'avoir vu et visité de toutes parts.

Quant à MARSIL, il s'oblige à nettoyer trois arpents au limon, à abattre du bois et à déblayer la partie qui se trouve du côté de détailli. Le bailleur s'engage à payer, à la fin du bail, les travaux faits à la pioche sur lesdits trois arpents qui devront être prêts à ensemençer. MARSIL devra aussi faire les réparations nécessaires pour rendre la maison habitable et acquitter les droits seigneuriaux de même que les rentes et cens. Les témoins à ce contrat sont Jean PAQUET, autre tailleur d'habits, et François BAILLY, huissier royal (22).

On aura remarqué à la lecture de cet acte que Jean VERDON, le gendre de RICHER, est décédé. Son acte d'inhumation est introuvable. La disparition de Jean a de graves conséquences sur sa famille laissée sans ressources. A preuve l'acte d'adoption suivant signé par MAUGUE en date du 17 juin 1679 (23).

L'an mil six cent soixante dix neuf le dix sept^e jour de Juin est comparu en nostre étude par devant nous Jean Baptiste Migeon bailli de l'isle de Montréal, Mathurin Le Lièvre haut de l'isle de Montréal et demeurant au haut de Lisle sur sa concession lequel me et poussé du desir Chrestien et charitable nous a déclaré qu'à cause quil voyait marie Marguerite Verdon fille de deffunct Jean Verdon habitant de la coste Saint-Lambert dependante de Laprairie de la Magdelaine orpheline en bas âge estant seulement agee de trois ans ou environ abandonnée et délaissée par sa mère en fuite et presque de tous autres et ayant peu de biens est a la charge a Jean Magnan qui depuis que lad. mineure est chez luy cinq a six mois, nous est venu faire plainte quil ne pouvoit ny la nourrir ni entretenir n'ayant point de souds et que luy mesme estoit chargé d'une famille assez nombreuse, quil estoit dans la resolution de Ladopter et la tenir dans sa suite comme Si c'estoit sa propre fille nous promettant d'en avoir soin de L'Eslever nourrir et entretenir et Instruire dans nostre religion Catholique apostolique et romaine et mesme Sil pouvoit de Lenvoyer aux escolles affin de luy donner la meilleure éducation quil luy seroit possible et ce par charite et aussy quand elle aura esté destachée de leur pourveüe par le mariage ou autrement de continuer a la pourvoir autant avantageusement quil sera en luy en luy avançant les habitz hardes et ce comme à sa propre fille et la traiter en cette qualité Jusques audit temps puisque Dieu ne luy a point donné d'enfants depuis trois ans quil est engagé dans le mariage et quil croit que sa femme n'en aura point, etc.

Le LIEVRE déclare enfin qu'il a voulu que ses amis François BAILLY, Pierre CAILLET et Jean GERVAISE soient témoins de cette déclaration. Une semaine plus tard, le 24 juin, Marguerite JASSELIN, âgée de trente ans et femme de Mathurin Le LIEVRE, vient elle-même ratifier l'acte d'adoption et promet qu'elle prendra bien soin de Marguerite VERDON dont s'était chargé jusqu'à ce jour le tailleur Jean MAGNAN.

Où Marguerite RICHER, la mère de la petite orpheline, a-t-elle fui? Est-elle retournée dans sa famille à Rouen? Peut-être, car sa présence en Nouvelle-France n'est plus signalée. Elle n'est pas mentionnée au recensement de 1681 alors que son père l'est au village de Laborde, à Champlain, où on le dit âgé de 48 ans; il y possède

un fusil et exploite cinq arpents de sa terre. La famille MAGNAN a négligé d'inscrire le jeune Pierre VERDON, mais les Le LIEVRE, qui demeurent au fief Verdun, y déclarent la petite Marie, quatre ans, qui n'est nulle autre que Marie-Marguerite VERDON (24).

Vente de la terre de Saint-Lambert et concession à Champlain

Plus de quatre ans après avoir loué sa terre de la prairie Saint-Lambert à André MARSIL, Pierre RICHER trouve preneur. Il y a maintenant sept ou huit ans qu'il est établi à Champlain et il n'a plus d'intérêt à la conserver. Le 29 août 1683, il se fait représenter chez le notaire MAUGUE, à Montréal, par un ancien voisin, Charles BOYER, le nouvel époux de Louise-Thérèse LEBREUIL ou DUBREUIL, veuve de Marin DENEAU dit DESTAILLIS. Le contrat révèle que le vendeur demande que soit ratifiée la vente qu'il a portée à la connaissance du notaire le 1^{er} août. L'acheteur est Joseph DUMETS, fils d'Etienne, habitant de Cap-Rouge. Il est indiqué que les terres voisines appartiennent toujours, l'une aux héritiers de VERDON, l'autre à ceux de DENEAU dit DESTAILLIS. La transaction se fait moyennant la somme de 400 livres *en argent monnayé ayant cours ou castor que led. ascheteur retiendra en ses mains jusques a ce que les titres luy aient esté délivrés.* L'huissier Jean PETIT et le boucher David COURBIN agissent comme témoins à la signature du contrat. RICHER arrivera à Montréal le 14 octobre suivant afin de régler les détails de sa vente à DUMETS, notamment des arrérages de 22 livres dus aux seigneurs jésuites.

Par ailleurs, il semble que l'ancêtre ait attendu treize ou quatorze ans après son établissement à Champlain pour y obtenir une concession en bonne et due forme. Cet acte est passé chez le seigneur Etienne PEZARD de La TOUSCHE au cours de l'avant-midi du 21 janvier 1689, par-devant le notaire Daniel NORMANDIN. PEZARD reconnaît avoir donné à Pierre RICHER *maître tailleur d'habits pour femmes*, une concession sise au village de Laborde, soit une *contenance* de quarante arpents ayant un demi-arpent de front sur le trait carré dudit village, ainsi qu'une largeur de quatre arpents du côté est, joignant la profondeur des terres non concédées, conformément aux alignements qui ont été tirés par l'arpenteur Jean Le ROUGE. Ses voisins sont Jean JOUINEAU et un nommé BEAUFORT (Hilaire LIMOUSIN dit BEAUFORT). Cette concession est chargée de douze minots de blé froment, de cinq chapons vifs de rentes seigneuriales non rachetables et de deux deniers de cens payables chaque année à la fête de saint Etienne, soit le lendemain de Noël. Le seigneur donne à RICHER un an pour se construire une résidence sur sa concession et lui demande de la maintenir en bon état. Claude DROUET de RICHARDVILLE et Pierre MERCEREAU, deux autres habitants de Laborde, agissent comme témoins et signent l'acte avec le seigneur, le notaire et le concessionnaire.

Mariage de Marguerite Verdon

Quelques jours après avoir reçu cette concession, un autre événement heureux agrmente la vie de Pierre RICHER : le mariage de sa petite-fille Marguerite. Celle-ci demeure maintenant à Lachine après avoir suivi ses parents adoptifs au Bout-de-l'Isle (Sainte-Anne-de-Bellevue). Depuis son adoption, Mathurin Le LIEVRE est décédé en 1683 et sa veuve, Marguerite JASSELIN, s'est remariée l'année suivante avec Nicolas LEMOINE, originaire de Rouen, en Normandie. Marguerite n'avait pas eu d'enfants de son premier mari, elle en aura six de son second (25).

Le 13 février 1689, chez le notaire Jean-Baptiste POTTIER, qui est à cette époque paroissien des Saints-Anges de Lachine, Marguerite VERDON consent à épouser Jean DESFORGES dit SAINT-MAURICE, soldat de la compagnie du capitaine de LORIMIER. Le futur époux est le fils de défunt Jean DESFORGES, maître charpentier, et d'Anne BERNARD; il est natif de la paroisse de Saint-Georges, en Périgord. Marguerite est dite fille de défunt Jean VERDON et de Marguerite RICHER,

vivants habitants de la prairie St Lambert, ses pere et mere naturels qui l'ayant laissée en bas âge auroit été adoptée par deffunct Mathurin Lelièvre, vivant habitant du bout de l'Isle et Marguerite Jasselin sa femme comme il paroist par l'acte d'adoption en datte du 17 juin 1679 cy attaché en vertu de laquelle adoption, lad. Jasselin remariée en secondes nopces avec Nicolas Lemoyne considérant lad. Verdon comme sa propre fille quil autorise par l'effet des présentes en la présence et du consentement de parents et amys cy après nommés ...

Les parents ou amis du futur époux sont Jean FOURNIER et Eme CHERIER dit La ROSE, caporal de ladite compagnie; ceux de la future épouse sont Nicolas LEMOINE, Marguerite JASSELIN, Jean-François MICHAU et son fils François, Pierre JAMME dit La CARRIERE, André RAPIN, Clémence JARRY, Pierre BARBARY dit PETIT-GRANDMAISON, Marie-Madeleine DUPONT, Guillaume DAOUST; Marie BEAUVAIS, épouse de Jean-Baptiste POTTIER; Marie BARBARY, femme de Jean DANIS dit La REPENTY, ainsi que Marie-Madeleine BARBARY, fille de Pierre, tous habitants de l'île de Montréal. Ces gens reconnaissent avoir donné leur consentement à ce contrat de mariage passé à la métairie du seigneur Jean MILOT, bourgeois de Montréal. Le document révèle également que les futurs mariés résident dans cette métairie. Les témoins officiels sont Michel Le BOURGEOIS ainsi que Jacques CROQUELOIS, soldat de la compagnie de M. de CRUSEL.

La cérémonie nuptiale proprement dite se déroule dès le lendemain à Lachine. L'épouse y est dite fille de défunt Jean VERDON *vivant laboureur*. Mention semblable pour son second père adoptif Nicolas LEMOYNE, qui est *laboureur habitant de Lachine*. Le mariage est célébré après publication d'un ban, les parties ayant obtenu la dispense de monseigneur le grand vicaire de Montréal pour les deux autres. Plusieurs des témoins présents la veille au contrat assistent aussi aux épousailles.

Fait digne de mention, Marguerite VERDON séjourne chez son grand-père à l'automne de 1691. C'est à Champlain qu'est baptisé son premier enfant, une fille appelée Marie Geneviève et portée sur les fonts baptismaux le 9 novembre. Les parrain et marraine sont Nicolas TOUTANT et Geneviève LIMOUSIN, femme de Jean-Baptiste DELAHAYE.

La retraite

A la fin de 1695, Pierre RICHER se prépare à la retraite. Il est maintenant âgé de 62 ou 63 ans et son double labeur quotidien de cultivateur et de tailleur commence à peser lourd sur ses épaules. Le 27 décembre, il passe chez le notaire NORMANDIN et se déclare disposé à donner sa terre de Champlain à Michel-Ignace DISY, 34 ans, fils aîné de l'ancêtre Pierre, à la condition que le donataire le nourrisse, le loge, l'héberge, l'entretienne, et qu'à son décès il lui fasse dire trente messes pour le repos de son âme.

Le 14 mai suivant, devant le même notaire, les parties consentent à annuler cette entente et RICHER fait sur-le-champ la même donation à Pierre MERCEREAU, maître

chirurgien résidant aussi au village de Laborde. A la terre de quarante arpents s'ajoutent la maison et deux granges dessus construites. **MERCEREAU** s'engage également à prendre le donateur à charge pour le reste de ses jours.

En cette même année 1696, Pierre fait intervenir deux fois le notaire **NORMANDIN**. D'abord le 12 avril, chez Claude **DROUET** de **RICHARDVILLE**, demeurant au village de Laborde, lequel reconnaît devoir au tailleur la somme de 48 livres et 10 sols, tant pour du blé froment que pour du tabac à lui vendus. **RICHARDVILLE** promet d'acquitter sa dette à la Noël prochaine. Enfin, le 15 juillet, le même tabellion rédige les clauses d'un accord entre **RICHER** et son voisin **LIMOUSIN**. Il s'agit du dénouement, à l'avantage de **RICHER**, d'une cause inscrite en cour criminelle. Celui-ci déclare

estre entièrement payé et satisfait de Hilaire Limousin, maître tailleur d'habit habitant de la paroisse Champlain, de tous les depends damages et interets d'une sentence criminelle obtenüe à Lancontre du dit Limousin laquelle sentence et autres papiers luy ay remis entre les mains en presence de messire Claude Bouquin prestre curé de Champlain qui a bien voulu signer la presente quittance tenant pour quitte le dit Limousin le deschargeant a prou et a plain generalement comme aussy de toutes autres deptes obligations quelques oncques jusqu'a ce jourd'huy voulant et entendant que cette presente quittance Luy serve comme de raison sans que Jamais mes heritiers ou ayant cause le puisse jamais inquieter.

Donation contestée

Malgré son âge avancé, Pierre **RICHER** n'en a pas encore terminé avec la justice. Les héritiers de sa défunte femme entrent en scène et contestent auprès de la Juridiction royale des Trois-Rivières la donation qu'il a faite à Pierre **MERCEREAU**. Désavantagé par la sentence du tribunal de première instance, celui-ci en appelle au Conseil Souverain. La cause est entendue à Québec le lundi 23 février 1699. **MERCEREAU**, assisté du notaire **NORMANDIN**, et **RICHER** sont présents, mais le Conseil ordonne que les héritiers de défunte Anne **MARICOURT**, femme de **RICHER**, doivent entrer en cause

pour raison de l'Interest quils ont dans l'habitation Et autres biens donnez aud. Mercereau par le dit Richer En vertu de lad. donation, Et pour cet Effet seront assignez a la diligence dud. Mercereau a comparroir En personne ou par legitime defenseur En ce Conseil dans la fin de Septembre prochain au plus tard pour defendre leur droit si bon leur semble Et voir ordonner ce que de raison. Comme aussy que led. Mercereau pourra Encemencer lad. habitation pendant la presente année Et faire les fruits siens, a la charge Et condition de fournir aud. Intimé vingt sept minots de bon bled froment Et un Capot pour toutes choses pendant lad. année, led. blé payable deux Minots a la fois de mois En mois au moins, si mieux nayme led. Richer vivre et demeurer avec led. Mercereau lad. année ainsy quil a fait cydevant, ce quil sera tenu opter dans quinzaine du jour de la signiffication qui luy sera faite du present arrest, sinon Et led. temps passé, l'option refferrée aud. appelant dependz reservez.

Ce procès-verbal est signé par l'intendant **BOCHART** de **CHAMPIGNY** (26).

Le 11 mars suivant, **RICHER** comparaît de nouveau devant le Conseil Souverain et déclare qu'il choisit de prendre de **MERCEREAU** les 27 minots de blé et le capot, plutôt que de demeurer avec lui selon le choix qui lui est donné (27).

Cette cause prendra fin deux ans plus tard, soit le lundi 27 juin 1701, alors que RICHER, se trouvant à Montréal, présente une nouvelle requête au Conseil. Le compte rendu signé par le conseiller Nicolas DUPONT de NEUVILLE est le dernier document que j'ai trouvé faisant mention de l'ancêtre alors qu'il vit toujours.

Considérant la décision rendue le 23 février 1699, RICHER prie la Cour d'ordonner que l'arrêt sorte son plein effet tant pour la dernière année qui n'est point payée, que pour la présente et celles à venir. Le requérant réclame toujours la valeur d'un capot, tel que convenu deux ans auparavant. Le Conseil ne prend aucune décision immédiate, se contentant d'ordonner que la requête soit communiquée à **MERCEREAU** pour *En venir dans quinzaine du Jour de la signification* (28).

Le testament

Pierre RICHER n'a peut-être pas vécu assez longtemps pour connaître la fin de son litige avec Pierre MERCEREAU. Quelques jours avant la dernière intervention du Conseil Souverain, il est hospitalisé et fait rédiger son testament par Antoine ADHEMAR. La scène se passe au cours de l'après-midi du 14 juin, dans la salle des pauvres de l'Hôpital Général de Montréal. Assis sur une chaise, le vieillard dicte ses dernières volontés. ADHEMAR écrit :

Fut present Pierre Richer, tailleur d'habits habitant demeurant à Champlain gisant présentement malade dans une des salles de l'hôpital general de cette ville vulgairement appelée la salle des pauvres dud. hospital assis sur une chaise dans lad. salle sain d'esprit et entendement comme il est apparu au notaire soussigné et témoins et susnommés lequel considérant l'Incertitude de toutes choses et principalement de l'heure de la mort et craignant en estre prévenu ne voulant mourir sans laisser un testament et sans avoir réglé et disposé de ses biens, Après avoir pourvu au salut de son âme pour ces causes Il a fait et dicté aud. notaire son testament et ordonne les dites volontés au nom du pere du fils et du St Esprit.

Premièrement comme vray Chrestien et Catholique recommande Son ame quand elle partira de son corps à Dieu le Créateur pere fils et St Esprit supliant sa divine bonté par le meritte de la passion de Nostre Seigneur Jesus Christ et par l'intercession de la glorieuse vierge marie de St Pierre son patron et de tous les Sts et Stes du paradis le mettre et placer au royaume de Cieux au Nombre des bienheureux.

Veut et Entend led. testateur que les dettes soient paiées et torts par luy faitz sy aucuns Se trouvent reparés par Lexécution du present testament cy après nommé.

Et quand a son Entier prières et service Il s'en reporte à son exécuteur testamentaire.

Item Donne et lègue aux pauvres dud. hospital General la somme de trois centz livres du païs a la charge quils feront Dire cinquante messes de Requiem pour le repos de l'ame dud. testateur pendant la première année d'après son decez et que lesd. pauvres se souviendront de luy en leurs prières.

Et pour exécuter et accomplir son présent testament Icelluy augmenter plustost que disminuer Son testament a nommé Jean quesneville huissier royal de la juridiction royalle de lad. Isle de Montreal son bon amy Lapree dy prendre la peyne Icelluy augmenter plustost que diminuer en mains duquel Il sest desaisy de tous ses biens Jusques a la valleur et accomplissement du present testament voulant quil en soit saisy suivant la Coutume revoquant tous autres testaments et codicilles quil pourroit avoir faits avant celluy cy auquel seul il sarreste comme estant sa derniere volonté.

Ce fut ainsy fait datte et nomme par led. Sr testateur aud. notaire present leq. sy trouve en fin nommé Et par led. notaire aud. testateur lon a releu Icelluy present testament quil a dit bien entendre et veut quil soit executte Selon sa forme et teneur En lad. salle des pauvres aud. hospital general ou Il est malade assis sur une chaise l'an mil sept Cents un le quatorsiesme Jour de Juin apres midy En presence des Srs Anthoine Hatanville huissier royal et Louis Duplez masson tesmoins demeurant aud. ville marie soussignés avec led. testateur et notaire suivant l'ordonnance.

Signé: Pierre Richer - Louis duples - Hatanville et Adhémar

*Pierre Richer Louis DUPLES
Hatanville*

Adhémar

La dernière signature de Pierre Richer : celle de son testament

Pierre RICHER a dû mourir dans les semaines ou les mois qui ont suivi son hospitalisation. Sauf la mention ultérieure déjà signalée, faite au Conseil Souverain relativement à un différend qui semble s'être réglé de lui-même parce que le réclamant n'était plus de ce monde, on n'entend plus parler du vieux tailleur qui devait avoir alors environ 70 ans. Il est possible qu'il ait trépassé à l'Hôpital Général de Montréal dont les registres des baptêmes et sépultures ne s'ouvrent qu'en 1720 (29).

Pierre Verdon

S'il n'a pas légué son nom à sa descendance canadienne parce qu'on ne lui connaît pas de fils, Pierre RICHER peut se consoler à la pensée que ses petits-enfants Pierre et Marguerite VERDON lui ont donné une progéniture impressionnante. Marguerite aura seize enfants de Jean DESFORGES tandis que la famille de Pierre VERDON et de Marie-Anne LAVERTY comptera quinze rejetons.

Baptisé à la Laprairie le 28 novembre 1678, Pierre VERDON, tout comme sa soeur Marguerite, avait été confié à la garde de bons voisins, le couple Jean MAGNAN dit LESPERANCE et Marie MOITIE, à la suite du décès de Jean VERDON et du départ précipité de Marguerite RICHER, leur mère, dont on n'a plus eu de nouvelles depuis 1679, mais dont on sait qu'elle est décédée avant 1700.

Les détails de l'adoption de Pierre nous sont révélés dans un acte rédigé par ADHEMAR le 23 août 1699. Ce jour-là, Marie MOITIE, devenue veuve, présentait ses frais de garde avant la remise officielle de la tutelle de Pierre à son successeur Jean DESFORGES, beau-frère du jeune homme alors âgé de 20 ans. Le document spécifie que les deux parties en sont arrivées à une entente à ce sujet.

Pierre VERDON a fait un premier séjour à l'extérieur de son patelin deux ans plus tard. Le 3 juin 1701, toujours devant ADHEMAR, il s'est engagé avec Joseph BRO dit POMAINVILLE pour aller servir le roi *audit lieu du détroit*, sous la conduite du sieur de LAMOTHE CADILLAC. L'engagement s'est fait en présence de l'intendant Jean BOCHART de CHAMPIGNY, qui agissait au nom de Sa Majesté. Il était entendu que les deux jeunes hommes recevraient 225 livres par année et que leur travail consisterait principalement à participer à la construction de forts. Il leur serait aussi loisible de rentrer chez eux au bout d'un an. C'est ce qu'a fait Pierre VERDON qui était sans doute allé chercher dans l'Ouest le pécule suffisant pour fonder un foyer.

Le 6 novembre 1702, dans l'église des Saints-Anges de Lachine, le fils de feu Jean VERDON et de feu Marguerite RICHER, vivants habitants de la prairie Saint-Lambert, a uni sa destinée à celle de Marie-Anne LAVERTY (AVERTY), fille de Jean et de Marie DESMOULINS, de la prairie de la Magdelaine, *la dite fille estant a present au service de M^r de Rané et de madame de Rané, sa femme, demeurant en cette paroisse (30).*

Les nouveaux époux attendent à 1709 pour passer leur contrat de mariage. Toujours devant ADHEMAR, le 7 juillet, Pierre VERDON, natif de la paroisse Saint-Lambert et habitant maintenant à la côte de Notre-Dame des Vertus (Saint-Laurent), et sa femme Marie-Anne LAVERTY, native du Cap Saint-Michel (31), y déclarent qu'ils sont mariés depuis environ sept ans et qu'ils ont maintenant convenu avec leurs parents et amis de faire rédiger un tel contrat. Sont présents Maurice LAVERTY, père de l'épouse et Renée, soeur de celle-ci, elle-même accompagnée de son époux, Jacques-Hyacinthe BOUCHET dit SAINT-AMOUR, tailleur de pierre et maçon. Pierre VERDON dote sa femme de la somme de 500 livres à prendre sur tous ses biens. Les témoins convoqués pour la circonstance sont Claude BOITEUX de Sainte-Olive, chirurgien et apothicaire, ainsi que Jean MESCHIN, huissier.

Pierre et Marguerite VERDON ont vécu jusqu'à un âge avancé. Elle est décédée la première à l'Hôpital Général de Montréal le 17 février 1757; elle y sera inhumée dès le lendemain, à l'âge de ses 88 ans, dit l'acte. En réalité, elle venait tout juste de doubler le cap de ses 80 ans. Elle avait survécu à son mari près d'un quart de siècle. Quant à Pierre, il a trépassé à Saint-Laurent de Montréal le 17 février 1763, à l'âge de 85 ans, selon l'acte. Il était vraiment dans sa 85^e année et était veuf depuis exactement quatre ans, Marie-Anne LAVERTY étant décédée à Montréal le 18 février 1759.

Notes et références

- (1) Voir, du même auteur, la collection *Nos Ancêtres*, volume 17, publiée par les Rédemptoristes à Sainte-Anne-de-Beaupré.
- (2) Vraisemblablement François LEFEBVRE DUPLESSIS-FABER, alors commandant d'une compagnie des troupes de la Marine.

- (3) *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, IV, p. 820-821.
- (4) J.B.A. ALLAIRE : *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français* (les anciens), p. 472.
- (5) Tome I, pages 31-32.
- (6) Village situé dans Champlain et ainsi désigné en souvenir de Jean de LABORDE, soldat du fort des Trois-Rivières et ancien propriétaire de l'emplacement où étaient érigées plusieurs cabanes.
- (7) L'anecdote au sujet du chien de Pierre RICHER est aussi racontée dans la notice biographique de Pierre RICHER dit LAFLECHE publiée dans *Nos Ancêtres*, volume 17, afin de souligner que tradition familiale et vérité historique ne concordent pas toujours.
- (8) *La généalogie des familles Richer de la Flèche et Hamelin, avec notes historiques sur Sainte-Anne-de-la-Pérade, les Grondines, etc.* (Montréal, 1909, 241 pages).
- (9) Idem, p. 14.
- (10) *Le régiment de Carignan, son organisation, officiers et soldats qui s'établirent au pays, 1665-1668* (Montréal, Ducharme).
- (11) Teuleron, 1^{er} avril 1641. *Revue d'histoire de l'Amérique française : Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle* (juin 1952, p. 222).
- (12) Acte de Gilles RAGEOT.
- (13) JDCSNF, I, p. 467-468.
- (14) Idem, p. 625.
- (15) Idem, p. 629-630.
- (16) *Les filles du roi en Nouvelle-France*, p. 58 et 325.
- (17) *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1930-1931*, p. 116 et 117.
- (18) *Origine des familles canadiennes-françaises*, p. 37.
- (19) JDCSNF, I, p. 742-743.
- (20) 29 août et 14 octobre 1683.
- (21) JDCSNF, II, p. 200-202.
- (22) Le notaire MAUGUE a daté par erreur cet acte de l'année 1678. Le document est cependant classé parmi les actes rédigés au début de 1679.
- (23) Ce document a été annexé au contrat de mariage de Marguerite VERDON et de Jean DESFORGES dit SAINT-MAURICE. Ledit contrat a été rédigé par le notaire Jean-Baptiste POTTIER, le 13 février 1689.
- (24) André LAFONTAINE : *Recensement annoté de la Nouvelle-France - 1681*, p. 80 et 143.
- (25) René JETTE : *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, p. 711-712.
- (26) JDCSNF, IV, p. 269.
- (27) Idem, p. 271.
- (28) Idem, p. 585-586.
- (29) *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française : Relevé sommaire des paroisses fondées avant 1800 avec inventaire des registres de l'état civil conservés à la cure et au chef-lieu des districts judiciaires* (vol. IX, nos 3 et 4, juillet et octobre 1958, p. 142.).
- (30) Il s'agit de François LEGANTIER de la GILOIZERIE, sieur de La Vallée et de Rané, qui commandait le fort de Lachine. Il s'était marié en 1689 à Barbe LOISEL, veuve de Pierre ROUSSEL.
- (31) La seigneurie du Cap-Saint-Michel est sise dans la paroisse Sainte-Anne de Varennes, face au fleuve Saint-Laurent et à l'île Deslauriers.

* * * * *

LE NOTAIRE JOSEPH LAURIN

I - LE CHOIX DE SA CARRIERE

par Lucien Laurin

Les débuts controversés de son apprentissage

Le début d'une carrière entraîne des contraintes lorsque le code civil montre des dents acérées et n'en démord pas. La loi est dure, mais c'est la loi! Mon bisaïeul Joseph LAURIN a subi l'austérité de cet aphorisme en réponse à sa première démarche demandant l'octroi d'une commission de notaire. Les événements vécus au cours de sa cléricature soulevèrent des protestations et la précision du mot à mot d'une ordonnance, appliquée dans toute sa rigueur par les autorités civiles, amena un refus.

La notariat

Cette ordonnance votée par le Conseil législatif de la nouvelle colonie anglaise à Québec le 30 avril 1785 organisait la profession des notaires et celle des avocats (1). Parmi les dix règlements restés en vigueur jusqu'en 1847, voici le deuxième qui touche le point litigieux relaté dans ce récit:

A l'avenir, personne ne pourra être nommé notaire à moins d'avoir servi de bonne foi et régulièrement comme clerc, pendant cinq années par contrat écrit et enregistré chez un notaire pratiquant. A la fin de sa cléricature et pour obtenir une commission, l'aspirant devra subir un examen devant quelques-uns des plus anciens notaires et praticiens dans cette science, en présence du juge en chef ou de deux ou plusieurs juges de la cour des plaidoyers communs du district dans lequel il aura servi comme clerc. Nul ne pourra être admis autrement. Le patron délivrera un certificat de capacité et de bonnes moeurs.

Une première requête du candidat Laurin

Les péripéties de ce litige débutèrent le 5 mars 1838 à la suite d'une requête de l'apprenti notaire adressée au gouverneur et administrateur de la province du Bas-Canada, sir John COLBORNE, en ces termes: "Qu'il plaise à Votre Excellence de lui conférer compétence ou commission pour pratiquer comme notaire dans cette province" (2). Le texte rédigé avec soin, selon l'ordonnance de 1785, militait en faveur de sa demande à laquelle s'ajoutaient les raisons suivantes:

- a) Il avait passé devant Me Germain GUAY un brevet de cléricature pour entrer au service de Me Fabien OUELLET en qualité de clerc de notaire, le 19 mars 1833 (3).
- b) A ce titre, il affirmait avoir effectué le temps requis des cinq années de cléricature de 1833 à 1838.

Pour répondre à l'exigence de la procédure administrative, le dépôt de cette requête au bureau du juge en chef fut suivi d'un examen oral subi avec succès. Le certificat de compétence devait lui être ensuite remis (4).

Présomption du clerc Laurin

A la suite de cette première requête de Joseph LAURIN, deux notaires de Québec (5), dans une déclaration adressée aux juges de la Cour du banc du Roi, relevèrent une irrégularité à l'effet que l'apprenti notaire "n'avait pas fait une cléricature de cinq années entières et instructives tel que requis par la loi et qu'ils entendent s'opposer à l'admission du dit sieur Joseph LAURIN pour la cause et raison susdite qu'ils s'offrent à prouver" (6). Pour appuyer leur revendication, les opposants produisirent une lettre de Mgr SIGNAY (7) attestant que Joseph LAURIN avait étudié au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière comme ecclésiastique au cours de l'année 1833-1834.

Ce document accompagnait les affidavits de trois confrères d'étude dans cette discipline alléguant le même fait (8). Sans doute, mon bisaïeul avait laissé le bureau du notaire OUELLET après six mois d'apprentissage pour s'adonner à la prêtrise. Sa requête n'en parlait pas, pourtant il ne pouvait nier ce fait notoire : Tonsuré le 16 septembre 1833, par Mgr SIGNAY en l'église Notre-Dame de Québec, cet événement a été consigné dans le registre de l'Archevêché (9). En plus, un traité d'arithmétique, publié en 1836, portait sa signature suivie de l'apposition : "ex-ecclésiastique de Québec, maintenant étudiant en droit" (10).

Mettre en doute la probité de mon bisaïeul dans sa déclaration fausserait la franchise de ses aveux, mais la période de cinq années, telle que vécue et déclarée par lui, ne semblait pas satisfaire les us et coutumes d'une pratique conforme à l'ordonnance de 1785. Pourtant, n'avait-il pas étudié le droit religieux?

La réponse ne se fit pas attendre. Il rétorqua aussitôt par la voix de son avocat, Me J. CHABOT, que la contestation portée contre sa requête était "mal libellée et insuffisante, et que les allégations ne sont pas fondées ni en fait, ni en loi" (11). Une réfutation aussi formelle exigea de la part des autorités une réunion des personnes mises en cause pour éprouver leur dialectique. Elle eut lieu dans la chambre des juges. Le moral de mon bisaïeul n'ayant subi aucune atteinte, son attitude demeura positive, car s'il n'avait pas mentionné dans sa déclaration la période de dix mois passée sous l'habit ecclésiastique, il considérait cette période attenante à son apprentissage juridique en accord avec la loi. Ses arguments sont consignés dans une seconde requête (12).

Une seconde requête de l'ex-ecclésiastique

Rédigée le 12 mai 1838, cette seconde requête justifie sa première demande par de plus amples détails. Il démontre qu'il n'a pas voulu tromper les autorités civiles par le camouflage impromptu de ses dix mois d'études religieuses. Voici les idées maîtresses de son argumentation :

- 1) Il avait présenté à la cour un brevet de cinq années de cléricature et un certificat de son patron (1833 à 1838).
- 2) Il avait passé l'examen requis avec succès.
- 3) Le juge en chef devait exhiber un certificat de sa capacité en loi lorsqu'une objection fut présentée par deux notaires alléguant que l'espace de neuf à dix mois passé comme ecclésiastique pendant sa cléricature en loi faisait une lacune à son brevet.
- 4) Il reconnaît la courte période de son état ecclésiastique, employée à l'étude du droit divin dont, ajoute-t-il, découle le droit civil. Il nomme en plus les auteurs de ces traités sur lesquels il a réussi ses examens.

- 5) Il déclare donc avoir "étudié le droit pendant quatre ans et trois mois sous l'habit civil et neuf mois sous l'habit ecclésiastique", précision qu'il avait omis de détailler dans sa première requête.
- 6) De plus, écrit-il, "l'habit ecclésiastique ne doit pas préjudicier à votre suppliant, puisque sous cet habit il a lu plus de traités de droit qu'il en aurait lus sous l'habit séculier".
- 7) Que c'est de l'avis de personnages distingués du Barreau qu'il s'est présenté le 19 mars dernier pour subir son examen. N'avait-il pas déjà présenté au juge en chef un libellé de son avocat, Me J. CHABOT?

Toutes ces explications exposent le point de vue logique de son apprentissage en deux phases par lequel il essaie de justifier le bien-fondé de sa première demande du 5 mars 1838 pour démontrer qu'il était de bonne foi. Croyant que la logique des faits ne suffisait pas à casser l'obstination des autorités, il emprunte la plainte sentimentale, en déclarant qu'il serait privé d'un état dans la société et d'un moyen de subsistance. Il menace de "chercher fortune dans une terre étrangère, loin d'une province qu'il s'est efforcé de conserver à l'Empire britannique, en prêchant la paix au peuple pendant la dernière rébellion".

L'imbroglio causé par deux brevets en cléricature

L'apprenti notaire avait élargi à son avantage l'interprétation des termes réglementaires : "avoir servi de bonne foi et régulièrement comme clerc pendant cinq ans". La période de dix mois qu'il vécut au collège faisait un accroc au sens du mot "régulièrement", car dans la minute signée le 19 mars 1833 chez Me Germain GUAY il est écrit clairement que :

Sieur Joseph Laurin, garçon majeur demeurant en cette ville, lequel s'est volontairement mis et engagé pour cinq années entières et consécutives, qui ont commencé à courir de ce jour, en qualité de Clerc Notaire, à Maître Fabien Ouellet [...]. Le dit clerc sera tenu de se rendre régulièrement tous les jours de la semaine chez le dit Fabien Ouellet pour y vaquer avec assiduité et ponctualité à l'étude et aux ouvrages de la profession [...] et ne pouvoir s'absenter sans permission ni perdre de temps par sa faute.

Sa bonne foi est alors mise en doute, car il est téméraire de croire qu'il ait quitté l'étude du notaire OUELLET pour étudier le droit religieux. C'est se perdre en conjectures que de lui prêter une telle intention. Cette phrase de l'ordonnance, par le sens serré et précis de ses mots, ne permettait aucune compromission, aucune spéculation. L'autorité en place rejeta donc la seconde requête malgré un texte plus explicatif que la première déjà refusée dans son cheminement. C'était appliquer dans un sens positif la phrase que MONTESQUIEU avait écrite dans son traité l'Esprit des lois (13) : "En fait de présomption celle de la loi vaut mieux que celle de l'homme". Le flegme anglais avait tranché l'imbroglio des événements selon l'impassibilité du règlement. La loi est dure, mais c'est la loi!

En réalité, il existait une confusion qui brouillait l'entendement logique de la cause, entre le premier brevet de cléricature signé le 19 mars 1833, et le second, signé le 20 août 1834, à la sortie du collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière (14). Le clerc LAURIN voulait-il spéculer sur la durée de son apprentissage de cinq ans depuis 1833 et ignorer ce second qui devenait ainsi le départ d'une nouvelle cléricature et qui n'avait pas atteint le temps légal de cinq ans? L'hypothèse est plausible, elle est même logique.

L'argumentation de nature sentimentale que le jeune LAURIN employait dans sa seconde requête, en dernière instance, qu'advenant un refus de lui accorder son permis de pratiquer le notariat, "il serait privé d'un état dans la société et d'un moyen de subsistance", nécessite quelques explications pour décrire l'état d'esprit dans lequel il se trouvait à cette période précise. L'incertitude de son avenir le rendant fébrile devant les événements qu'il vivait et qui lui donnaient l'aspect d'une infortune. C'est ce que nous décrirons dans le prochain chapitre.

Références

- (1) Cette ordonnance (25 Geo. III, ch. 4) fut la première loi organisant le notariat sous le régime anglais, par le lieutenant-gouverneur Henry HAMILTON (Hist. du notariat au Canada, J.-Ed. ROY, vol. 2 p. 173). Elle eut force de loi jusqu'en 1847, année au cours de laquelle le notaire Joseph LAURIN, alors député de Lotbinière, fit voter un bill pour créer la Chambre des Notaires.
- (2) Archives nationales du Canada - Québec & Bas-Canada : Demandes concernant l'autorisation d'assumer les charges de notaire et d'avocat, 1760 à 1841 - RG. B8-Vol. 1 à 28 (vol. 14) - microfilmage de la série juin 1983.
- (3) Notaire Germain GUAY - Minute n° 453 - le 19 mars 1833.
- (4) Voir la note 2.
- (5) Les notaires Roger LELIEVRE et Archibald CAMPBELL.
- (6) Signé le 19 mars 1838 par lesdits notaires (Note 2, p. 5909 dudit document).
- (7) Signée le 26 mars 1838 par Mgr SIGNAY, évêque de Québec.
- (8) Cyp. LEBEL - P. BOIVIN - Pierre LEMOINE.
- (9) Archives de l'Archevêché de Québec - registre L. f. 92 v - Cet événement a été relaté dans le "Rapport des Archives de Québec" de l'année 1936-37.
- (10) *Traité d'arithmétique contenant une claire et familière explication de ses principes, et suivi d'un traité d'algèbre* - par Jos. LAURIN, ex-ecclésiastique de Québec, maintenant étudiant en droit - 1^{re} édition - chez Fréchette & Cie, imprimeurs, Libraires, rue Lamontagne, n° 8 - 1836, Québec. Ce livre a été enregistré en conformité à l'acte provincial intitulé *Acte pour protéger la propriété littéraire, par les protonotaires de la Cour du banc du Roi du District de Québec, Perreault & Burroughs*.
- (11) Déclaration signée par Me CHABOT, avocat, le 28 mars 1838.
- (12) Le 12 mai 1838 (ref. note 2).
- (13) MONTESQUIEU, L'Esprit des lois, XXIV, XVI.
- (14) Notaire Jean GAGNE, Minute n° 194, le 20 août 1834.

* * * * *

Retour aux sources à La Rochelle

La Rochelle "Un retour au source" pour tous les descendants de Jean BADEAU, Isaac BEDARD, Sébastien BONIN, Philippe BOYER, Paul CHALIFOU, Guyon CHIASSON, François COUTURIER, François CYR, Michel DESORCY, Jacques DUBOIS, François DUPRE, Gaspard EMERY, Antoine GABOURY, Jean GAREAU, Pierre GILBERT, François GIRARD, Antoine GRIGNON, Guillaume JEAN, Pierre JEAN, Jean-Baptiste LAFOREST, Julien LATOUCHE, Jean-Paul MAHEU, François MELOCHE, Guillaume MONTMINY, Daniel PERRON, Jean PILOTE, Mathurin PINEAU, Jacques RENAUD, Bertrand RENAUD, Etienne ROY, Gabriel ROYER, Jean SOULARD et Guillaume VALADE. Il s'agit de trois jours de "retrouvailles" à La Rochelle avec visites guidées, réceptions officielles, grandes boustifailles, animation et surprises. Rens. : La Féd. des Familles-souches québécoises inc., Case postale 6700, Sillery, G1T 2W2. Rens. : 653-2137 ou 873-6242 ou Vacances-Familles, 1291 bd Charest Ouest, Québec, G1N 2C9. Rens. : 682-5464.

* * * * *

QUI SONT LES MONTAGNAIS DE LA COTE-NORD?

par Réal Doyle

Si l'on jette un regard sur les patronymes qu'ont adoptés les Montagnais, nous remarquerons très vite l'influence française qu'ils ont subie; déjà vers la fin du 18^e siècle apparaissait le nom de VOLLANT; voici les patronymes utilisés lors des mariages montagnais dans les registres des Postes du Roy:

BACON	1804	LAFONTAINE	1838
CREPEAU	1807	JOURDAIN	1842
HERVIEUX	1815	VACHON	1846
RIVERIN	1817	COLLARD	1849
ST-ONGE	1820	DUBERGER	1849
MOREAU	1820	BELLEFLEUR	1850

Plusieurs autres noms français s'y ajoutèrent et ce jusque vers la fin du 19^e siècle, tels que AUBE, COURTOIS, LABBEE, PICARD, PINETTE, REGIS, ROUSSELOT, VALLEE, etc ...

J'ai constaté que quelques-uns de ces patronymes provenaient de mariages mixtes, français/indiens; les missionnaires de l'époque, tous français, ont eu une très grande influence sur les noms de famille indiens, tel que nous pouvons le lire ci-haut.

Une étude basée sur les registres de l'époque indique que plusieurs patronymes tirent leur origine du prénom de l'ancêtre, par exemple AMBROISE, ANDRE, BASILE, BERNARD, BENJAMIN, CHARLES, DOMINIQUE, ETIENNE, GABRIEL, GREGOIRE, JEAN-PIERRE, JEROME, JOSEPH, LAURENT, LOUIS, MARK, MARTIN, MICHEL, PAUL, ROCK, SIMEON, SIMON, THOMAS et autres.

Ce n'est que vers la fin du 19^e siècle que les patronymes commencent à prendre de l'ampleur dans les registres concernant les Montagnais de la Côte-Nord; du côté des femmes, ce n'est que quelques décennies plus tard qu'ils seront utilisés.

A Schefferville, réserve indienne d'environ 450 personnes, le patronyme le plus courant est MCKENZIE; d'origine écossaise; cette famille regroupe au moins 25% de la population totale de ladite réserve; nous la retrouvons également à la réserve de Sept-Iles/Malioténam (plus de 75 membres). L'ancêtre, Alexandre MCKENZIE, serait le fils de James, ce dernier trafiquant de fourrures installé à Québec. Il était l'un des principaux actionnaires de la Compagnie du Nord-Ouest; il est disparu en 1821.

Aux Escoumains, réserve indienne d'une centaine de personnes, l'Écossais Paul ROSS a laissé son patronyme à plus de 80% de la population; il se marie le 16 août 1851 à Louise MOREAU, fille de Joseph et de Marie VOLLANT et petite-fille de Jean MOREAU et Françoise FOURNIER, tous deux canadiens-français. Les parents de Paul ROSS ne sont pas inscrits à l'acte de mariage.

Seules les réserves de Mingan et de Natashquan possèdent presque exclusivement des patronymes typiquement montagnais, tels que ASMAJO, ISHPATAO, KALTUSH, MENIKAPAU, MESTENEPEO, MESTOKOSHO, MOLUEN, NAPESS, NAPISH, PIETASHO, POUASTOUK, TETAOUT, WAPISTAN, WASHOULNO, etc.

A La Romaine, réserve d'au-delà de 700 personnes, trois patronymes, à eux seuls, regroupent plus de 70% des habitants; BELLEFLEUR, LALO, MARK. Les BELLEFLEUR tireraient leur origine d'un Français marié à une Amérindienne; les LALO, pour quelques-uns, ont des souches écossaises, car Agathe CHISHOLM, fille de Hugh (L'Écossais) et de Elisabeth VOLLANT, se marie le 24 juin 1852 à Alexis LALO.

J'ai fait la généalogie des familles montagnaises de la Côte-Nord et il m'a été impossible de remonter à plus de neuf générations.

* * * * *

L'IDENTITE DE ROSE OTIS

par Annette Potvin

Il y a quelques années j'ai choisi comme occupation dans mes temps libres d'écrire l'histoire de mes ancêtres en commençant par Jean POITEVIN dit LAVIOLETTE qui se maria à Québec en 1669.

Arrivée à la deuxième génération, je découvre que le deuxième Jean POITEVIN, fils du premier, épousa une Anglaise du nom de Françoise ROZOTTY prise par les Abénakis au massacre de Dover, New Hampshire, en juin 1689 et emmenée par eux à Beauport où elle fut vendue aux Français qui en prirent soin jusqu'à son mariage en 1696. ROZOTTY est une déformation de Rose OTIS par le curé Etienne BOULLARD, qui signa l'acte de mariage.

Gérard MALCHELOSSE, dans sa *Généalogie de la famille Otis*, branche canadienne, publiée en 1921, dit que Françoise est soeur de Jean-Baptiste OTIS de Sainte-Anne-de-Beaupré et fille comme lui, de Richard OTIS et Anna SHUAH. Or, ayant étudié les contrats de mariage, je découvre que Jean-Baptiste est en effet fils de Richard OTIS et Anna ... mais non pas mon aïeule Françoise OTIS. Elle est la fille de Steven OTIS et Mary PITTMAN.

Ayant écrit à Dover, New Hampshire, pour demander des documents, ma lettre fut envoyée à un monsieur ALDRICH de Virginie, un historien qui a fait beaucoup de recherches au sujet de la famille OTIS. Quand j'ai partagé ma découverte sur l'identité de Rose OTIS avec lui, il était si content de cette trouvaille qu'il écrivit un long article dans le *Foster's Daily Democrat*, Dover, NH, intitulé : "The 300-year old mystery of Rose Otis is solved." C'est qu'il y avait déjà une Rose dans la famille de Richard OTIS.

Maintenant, je cherche les documents concernant les deux frères de Rose, volés en même temps qu'elle mais emmenés à des endroits différents. L'un deux, Nathanaël, baptisé Paul par les Français, a vécu, s'est marié et est décédé à Montréal où il fut en communication avec sa belle-grand-mère Grizel, qui épousa Philippe ROBITAILLE, et avec sa petite tante Christine, qui fut emmenée à l'âge de deux mois à peine avec sa mère Grizel, et toutes deux vendues à Paul LEMOINE de MARICOURT. Je n'ai trouvé aucun document au sujet de Steven du même nom que son père et baptisé Joseph Marie par les Français. J'espère en découvrir afin de pouvoir compléter mon histoire.

* * * * *

LES ARCHIVES NATIONALES DU CANADA

DU VIEUX VIN DANS DE NOUVELLES BOUTEILLES

par Jean-Pierre Wallot *

Les Archives nationales fournissent des services aux généalogistes depuis le jour où elles ont ouvert leurs portes, en 1872. A titre de dépôt des statistiques de l'état civil enregistrées par le gouvernement, des dossiers de l'immigration, des registres maritimes et de douzaines d'autres groupes d'archives et collections de manuscrits qui renferment de l'information essentielle pour la recherche généalogique, les Archives ont toujours rendu leurs fonds aussi accessibles que le statut juridique des documents et l'état de ces derniers sur le plan physique le permettent.

Depuis 1968, les Archives partagent avec la Bibliothèque nationale l'immeuble situé au 395 de la rue Wellington. Dès le milieu des années 70, la surface accordée aux Archives ne leur suffisait plus, et elles entreposaient des documents dans plusieurs édifices inférieurs aux normes de conservation, situés un peu partout dans la région de la Capitale nationale. Au cours des dernières années, bon nombre de ces documents se sont trouvés en danger, par suite d'inondations (même le toit de l'édifice de la rue Wellington fuit) ou à cause d'un manque de locaux à atmosphère contrôlée adéquatement.

En vertu d'une entente qui date de nombreuses années, la Bibliothèque devait continuer à occuper l'immeuble actuel, tandis que les Archives devaient être logées dans une nouvelle installation conçue pour répondre à leurs besoins particuliers. Naturellement, les Archives s'attendaient à ce que tous leurs besoins soient satisfaits au moyen d'une seule installation.

Les Archives voulaient notamment s'installer au centre d'Ottawa, tout près de la Bibliothèque nationale. Nous croyons que, parce qu'elles ont la garde du patrimoine national, les Archives devraient être accessibles à tous les Canadiens sur ce que la Commission de la Capitale nationale a désigné comme "le parcours d'honneur".

Malheureusement, il n'y avait, sur ce parcours, aucun terrain convenable où construire une installation qui serait suffisamment grande pour répondre à nos besoins immédiats et qui pourrait être agrandie de manière à répondre à nos besoins du siècle prochain.

L'utilisation de deux immeubles est la solution recommandée comme étant une option acceptable, par une commission parlementaire qui s'est penchée sur notre problème. Un de ces immeubles serait une installation d'entreposage et de conservation suffisamment grande pour contenir tous les documents dont les Archives ont actuellement la garde, ainsi que les documents qui seront acquis jusqu'en 1994. Elle serait construite conformément aux normes archivistiques modernes, sur un terrain assez grand pour permettre l'accroissement de la capacité d'entreposage de l'installation jusqu'au XXI^e siècle. L'autre immeuble constituerait le visage que les Archives offriraient au public. Il s'agit de l'Edifice commémoratif ouest, situé au 344 de la rue Wellington, en face des locaux actuels des Archives. Cet édifice dont l'intérieur serait

* L'auteur est directeur des Archives nationales à Ottawa. La version anglaise de cet article a été publiée récemment dans la revue de la Canadian Federation of Genealogy and Family History Societies.

totallement refait (il a été construit, avec son jumeau, l'Edifice commémoratif est à la mémoire des personnes tuées au cours des deux guerres mondiales), logerait toutes les divisions opérationnelles actuelles et les documents de référence nécessaires à la prestation des services au public.

Cette solution est un compromis et un défi que les Archives ont dû accepter pour pouvoir garantir la protection des documents dont elles ont la garde et continuer à fournir le niveau de service qu'elles assurent depuis plus d'un siècle.

Comme première étape du programme de construction, le gouvernement a acheté, dans la ville de Gatineau, un terrain suffisamment grand (92 acres, à douze minutes en voiture du 344 de la rue Wellington) pour que l'installation d'entreposage puisse être agrandie jusqu'au siècle prochain. La prochaine étape, qui a débuté, consiste à préparer le plan des locaux de l'administration centrale des Archives, qui sera logée à l'Edifice commémoratif ouest. Ce plan comprendra les services au public que les chercheurs s'attendent maintenant à obtenir, ainsi que des services additionnels qu'il sera possible d'offrir, parce qu'on aura plus de place. On tentera autant que possible de permettre aux gens de consulter eux-mêmes les documents de référence, pour réduire au minimum le temps consacré aux demandes de renseignements.

Les documents entreposés dans l'édifice de Gatineau seront transportés à l'Edifice commémoratif ouest sur demande. Lorsqu'un chercheur fera parvenir aux Archives sa demande de documents avant de s'y rendre, les documents demandés seront déjà sur place lorsqu'il se présentera. De façon générale, cependant, la surface d'entreposage de l'Edifice commémoratif ouest sera suffisante pour qu'on puisse y conserver les documents les plus fréquemment demandés par les généalogistes. Par exemple, les données des recensements seront conservées à l'Edifice commémoratif ouest, tout comme des copies sur microfilm des registres paroissiaux et d'autres instruments essentiels à la recherche généalogique.

Les Archives nationales sont une installation publique qui s'est engagée à servir le public. Le programme de construction, qui sera réalisé au cours des trois prochaines années, nuira forcément à la prestation des services (deux des divisions de la Direction des ressources historiques, à savoir les Archives gouvernementales et les Archives audiovisuelles, qui se trouvent actuellement à L'Edifice commémoratif ouest, devront déménager provisoirement), mais nous ferons tout en notre pouvoir pour réduire au minimum les effets du déménagement du personnel et des documents. Nous sommes convaincus que les installations qui naîtront dans la ville de Gatineau et sur la rue Wellington à Ottawa nous donneront des Archives nationales qui serviront la nation d'une manière encore plus créative et efficace dans le futur que dans le passé.

* * * * *

PREPARATION D'UN REPERTOIRE DES MARIAGES

DES FAMILLES DESCHENES, MIVILLE ET MAINVILLE

L'Association des descendants de Pierre Miville Inc., regroupant les DESCHENES, MAINVILLE et MIVILLE, prépare actuellement un répertoire de mariages. Elle fait la saisie des données de n.b.m.d.s. La présidente de l'association, madame Suzanne MIVILLE-DESCHENES, est disposée à recevoir toute communication à ce sujet [tél.: (418) 648-6165]. La personne qui valide ces données est monsieur Ronald DESCHENES, généalogiste.

* * * * *

L'EVENEMENT DE 1890

Recherche: Jacques Saintonge

L'Académie des Palmiers

M. Benjamin SULTE, qui relève d'une grippe des plus fâcheuses, malmène dans les journaux de Montréal la trop célèbre Académie des Palmiers. C'est une organisation d'exploiteurs vulgaires, dit-il. Il prétend avoir refusé lui-même la médaille que ces "maîtres blagueurs venaient de lui décerner pour reconnaître ses travaux transcendants". Il faut rougir de nos compatriotes qui se font prendre à la glue des charlatans et qui savent qu'ils ont affaire à pareille engeance. Il faut avoir honte aussi des hommes tels que François COPPEE, qui prêtent leur nom à d'aussi plates manoeuvres.

Les fruits secs de la France, les incapables, ceux qui ne sont rien, ni chez eux, ni ailleurs, se sont entendus pour rendre des compliments. Les premiers articles ne vous coûtent que la peine de les écrire vous-même. Ensuite on vous envoie un ruban, un titre, une médaille, et vous êtes tout fier de recevoir de cent personnes parfaitement inconnues, des lettres dans lesquelles on vous donne "du cher collègue, illustre maître, esprit supérieur, savant admirable, homme d'autorité, plume incomparable", etc., toutes les bassesses et les flatteries bêtes. Or, ces messieurs, depuis le premier au dernier, ont imprimé des livres que la France ne lit pas, parce qu'ils ne valent rien, mais que vous achetez, vous qui êtes le cher collègue, l'illustre maître, etc. Voilà toute la petite histoire. Je connais de mes amis qui ne se sont aperçus du tour qu'après avoir déboursé \$30. Cette organisation de la blague basée sur la vanité est déjà vieille de près de dix ans parmi nous. (25 janvier 1890)

Lumière électrique à St-Sauveur

Ce soir on fera dans les principales rues des deux nouveaux quartiers St-Valier et St-Sauveur, l'essai de cinquante lampes électriques qui ont été posées par M. MOHR, le gérant de la compagnie. On a placé quelques centaines de poteaux pour soutenir le fil conducteur de l'électricité et dans quelques jours on en placera d'autres dans les rues où il n'y en a pas encore.

A l'occasion de cette inauguration, les membres du comité des chemins et les autres conseillers se rendront chez M. le Dr Fiset et les autres représentants des nouveaux quartiers afin de faire ensemble l'inspection des nouvelles lampes. Quelques représentants de la presse les accompagneront.

Il reste encore quelques petites rues où les lampes ne sont pas installées; mais dans quelques jours toute la besogne sera complétée. C'est une amélioration que les citoyens de St-Sauveur attendaient depuis longtemps et qui rendra, à cette partie de la ville, des services importants. M. MOHR mérite nos félicitations pour la rapidité avec laquelle il a exécuté les travaux. (30 janvier 1890)

Un homme de police trouve la mort en essayant son revolver

Vers une heure et quarante minutes, hier après-midi, un certain émoi était causé dans le quartier St-Roch, par la mort inattendue d'un sergent de police, au poste no 2.

Voici dans quelles circonstances pénibles ce sergent a trouvé la mort, nous dirions presque dans l'accomplissement de son devoir. A une heure quarante minutes, M. Auguste GOSSELIN, sergent du poste no 3, se trouvait au poste de police en

compagnie des constables Charles TREMBLAY et BLOUIN. Il se déshabilla et s'assit sur un banc, puis prit le revolver, et chercha à y ajuster une balle d'un plus petit calibre. Comme le tambour de l'arme ne fonctionnait pas bien, il prit un linge et se mit en frais de l'essayer. GOSSELIN dit au constable TREMBLAY: "Vois donc comme le canon est rouillé." C'est pour ainsi dire en prononçant ces paroles que le coup partit. La balle frappa droit au coeur le malheureux sergent qui s'écria "Ah mon Dieu!" Il s'affaissa sans connaissance.

Le constable TREMBLAY courut en toute hâte chercher le docteur BROCHU et M. le curé L.H. BELANGER. Quand ils arrivèrent, le médecin constata qu'il n'y avait plus aucun espoir et que ce serait presque un miracle si l'infortuné pouvait recouvrer sa connaissance. M. le curé l'administra d'abord et GOSSELIN recouvra assez l'usage de ses sens pour pouvoir se confesser. Il expira dans les bras mêmes de M. le curé BELANGER à deux heures et dix; il avait survécu une demi heure au plus à sa blessure.

Le défunt était marié et père de cinq enfants. Il formait partie de la force de police depuis huit ans, et était âgé de 48 ans; il avait été promu sergent cet automne. Le colonel VOHL, chef de police, et le coroner BELLEAU ne tardèrent pas à se rendre sur les lieux, et sur les ordres de ce dernier, le cadavre fut transporté à la morgue, où une enquête sera tenue à neuf heures du matin. Le Dr BROCHU fera l'autopsie.

Cette mort est un nouvel exemple du danger si grand qui accompagne toujours le maniement des armes à feu. Il arrive des accidents, même aux plus expérimentés, aux personnes qui sont le plus à même de connaître ces armes dangereuses. Le constable TREMBLAY est d'opinion que c'est en refermant le revolver que le coup est parti. Le défunt avait une assurance sur sa vie de \$1000 et une autre de \$1000 aussi contre les accidents. (3 février 1890)

L'affaire Gosselin

Au moment où nous mettions sous presse hier soir, le constable TREMBLAY était à raconter comment le sergent Augustin GOSSELIN s'était tué en maniant son revolver. Il a relaté tous les faits qui se sont passés après que M. le curé de St-Roch eut confessé le défunt. Il est mort vingt minutes après que le coup de feu est parti. Il a été dix minutes sans connaissance immédiatement après l'accident. Le coroner BELLEAU a ordonné de transporter le cadavre à la morgue; puis dans la soirée du dimanche, à la demande de la famille, il a été conduit chez lui.

Le constable BLOUIN raconte l'accident à peu près de la même manière. Puis, sur la déposition des Drs BROCHU et LAVOIE, qui ont fait l'autopsie, les jurés prononcèrent un verdict de "mort accidentelle". Les funérailles du sergent GOSSELIN auront lieu demain à l'église St-Roch. Les hommes de police y assisteront en corps. (4 février 1890)

Mort d'un ancien député

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Barthélemi POULIOT, ancien député de l'Islet, qui a succombé, mardi dernier, à une complication de congestion pulmonaire survenue au cours d'une affection diabétique dont il souffrait depuis plusieurs mois.

M. Barthélemi POULIOT est né en 1811 à Rivière Lafleur, Isle d'Orléans. En 1835, il épousa Mlle Marine FRASER, de Fraserville. Il s'établit en 1837 à l'Islet et ne se retira des affaires qu'en 1887, époque à laquelle son fils Thomas lui succéda.

M. POULIOT fut élu représentant du comté de l'Islet aux Communes. Son adversaire était M. Bonaventure CARON, aujourd'hui juge de la Cour Supérieure. L'élection fut annulée par le comité de la Chambre.

M. POULIOT se présenta de nouveau en 1869 contre le même adversaire. Il fut élu et siégea jusqu'en 1872 où il fut défait par M. CASGRAIN, le député actuel de l'Islet.

Le défunt a eu 15 enfants dont dix survivants. Ce sont MM. Thomas et Zotique POULIOT, mesdames Ernest LAVIGNE, Eugène GLOBENSKI, Alfred LIONAIS, Révérende Soeur Marie du St-Sacrement, Congrégation de Notre-Dame, Mme Dr DEMERS, Boucherville; Mme E. CASGRAIN, l'Islet; Révde Soeur Ste-Thérèse, Supérieure du Couvent de Bellevue, Québec; Mlle Marie POULIOT, l'Islet.

Les funérailles de M. POULIOT auront lieu samedi (1^{er} mars) à 9 heures, à l'Islet. (27 février 1890)

Otez vos chiques

M. le juge DUGAS a fait hier en cour de police à Montréal une admonestation méritée à certains individus qui se permettent de mâcher l'herbe à Nicot dans les salles d'audience et de couvrir le plancher de leurs crachats puants.

Le fait est que souvent, quand on pénètre dans une de ces salles, on est saisi à la gorge par une odeur étrange qui vous ferait reculer si l'on n'était pas poussé par le devoir. A l'avenir tous les chiqueurs seront mis à la porte par les constables ou les gardiens qui ont reçu des ordres à cet effet.

Voilà certes une mesure sanitaire fort louable. Il serait à propos que les chiqueurs eussent le même sort dans notre ville. Dans les cours de justice, dans les galeries de la chambre et partout, c'est vraiment écoeurant de voir les marécages crachés par des gens mal élevés qui fréquentent les édifices publics. (1^{er} mars 1890)

Travaux en perspective aux Forges du St-Maurice

A la séance du conseil de ville de lundi dernier, à Trois-Rivières, une requête a été présentée par M. George McDOUGALL demandant un bonus de \$12,000 et exemption de taxes, pour aider à la construction en cette ville de hauts fourneaux, forges ou usines pour la fabrication de gueuses. On utiliserait à cette fin le minerai de fer qui abonde dans les paroisses de Gentilly et de Bécancour. On bâtirait en même temps aux Piles, en rapport avec cette usine, des fourneaux à charbon. On amènerait ce charbon ici par la ligne des Piles. Avec la scorie provenant de la fusion du minerai, on ferait un macadam pour les rues. Un service de bateaux à vapeur serait aussi établi sur le St-Maurice, entre les Piles et La Tuque pour la descente du bois, qui serait d'environ 20,000 cordes par année. (1^{er} mars 1890)

Un capitaine généreux

Nous apprenons que le capitaine Pierre LAGUEUX, de St-Romuald, après avoir contribué pour la plus grande partie dans les frais de construction du magnifique collège de ce village, vient de lui faire don d'une belle statue de "Notre-Dame de la Réparation". La bénédiction de cette statue aura lieu le jour de l'inauguration du pont Garneau. (1^{er} mars 1890)

* * * * *

TRAVAUX EN COURS

compilation de H.P. Tardif

PIERRETTE GODIN : J'ai entrepris des recherches sur les généalogies de mes familles et sur celles de mon époux dans le but de fonder plus tard les associations des familles respectives et essayer de produire un dictionnaire se rapportant aux deux familles en cause. De plus, je m'intéresse particulièrement aux familles suivantes : GODIN, BRUNEAU, PETIT dit BRUNEAU, ST-PIERRE, PETIT dit ST-PIERRE, GUILLEMETTE, LIMOGES, PAQUETTE et BRASSEUR.

SUE PAGE (Campbell River, B.C.) : Mes ancêtres et ceux de mon mari viennent à 90% du Québec, plus particulièrement de Maniwaki, Aylmer, Luskville, Bouchette, Hull, Quyon Est et Petite Nation. J'étudie la descendance de Jean-Baptiste DUVAL et Zoé RANGER, Paul PAQUETTE et Isabelle DESORMEAUX, Michael WALSH et Mary FLANNERY, John MCGEE et Ann BURNS, Joseph DAVID et Delima LARIVIERE ainsi que ceux de Edouard LAVERDURE, Joachim LARIVIERE et Antoine LACROIX.

GEORGES-HENRI BEDARD : Depuis déjà assez longtemps je compile toute information concernant ma généalogie du côté paternel (BEDARD) dont le premier ancêtre bien connu est Isaac BEDARD marié à Marie GIRARD. Je travaille aussi sur la famille MARTEL (côté maternel) et la famille POULIOT (côté de mon épouse).

De plus étant musicien de carrière (Royal Rifles Regiment, Fanfare Saint-Jean-Baptiste, etc.) et faisant partie de la Société historique de Charlesbourg, je suis à compléter un travail sur l'histoire de la musique à Charlesbourg.

SERGE A. BLOUIN : Je travaille sur la famille BLOUIN dont le premier ancêtre est Méry BLOUIN marié avec Marie CARREAU à Château-Richer le 30 novembre 1669. Travaux semblables sur les PELLETIER (côté maternel) dont le premier ancêtre est Guillaume PELLETIER né en 1598 et décédé en 1657. J'ai retrouvé à ce jour 239 ancêtres dont 17 de l'Acadie y compris MORIN, PINET, POIRIER, QUESSY, BOURGEOIS, POIRIER, CELESTIN dit BELLEMARE, DOUCET, DUGAS, GAUDET, GAFFE, LEVRON, MARTIN, MICHEL, MIGNEAU, TRAHAN, SAVOIE, etc.

JACQUES LAURIN : J'ai commencé mon arbre généalogique et ma généalogie complète du côté paternel (LAURIN) et du côté maternel (THIFFAULT). Je m'intéresse aussi à la famille BOISVERT (grand-mère paternelle), à la famille ARSENAULT (grand-mère maternelle) ainsi qu'aux familles DUBOIS et VILLENEUVE.

ADRIEN DROLET : Mes travaux portent sur les sujets suivants :

- a) Généalogie de la famille DROLET
- b) Généalogie de la famille LEVASSEUR
- c) Ascendance des familles CHARLEBOIS et DESCHAMPS de la région de Montréal
- d) Généalogie complète des familles d'ODET d'ORSONNENS de Fribourg, Suisse, dont le premier ancêtre arriva ici vers les années 1813.

JULES RODRIGUE : Recherches généalogiques et historiques sur la famille RODRIGUE dont le premier ancêtre Jean RODRIGUE s'est marié en 1671 à la chapelle de Beauport, avec Anne LEROY, une fille du roi. Ses descendants s'établirent en Beauce, au Cap Saint-Ignace et à Lanoraie. Tableau généalogique, étude des contrats notariés, etc. En second lieu recherches sur les familles RATTE (côté maternel), CARRIER et GUAY.

BRUNO CHOUINARD : J'ai commencé la généalogie de ma famille **CHOUINARD** et **MAUGER** (côté maternel) ainsi que celle de ma femme, Claire **PAQUET**. Je m'intéresse aux branches féminines selon le tableau de Raymond **GINGRAS**.

MARIETTE D'AMOURS : Je collabore avec monsieur Ludger **D'AMOURS** à un livre concernant le père Albert **D'AMOURS**, eudiste. De plus, je fais des recherches sur les familles **DIONNE**, et du côté maternel, sur les familles **COTE**, **CARRIER**, **BEDARD** et **AUBERT**.

LISE LORTIE : Mes travaux portent sur les sujets suivants :

a) Généalogie et histoire des familles **LORTIE**

b) Généalogie des familles établies depuis 300 ans à Saint-Augustin (tricentenaire en 1991), et en particulier celle des ancêtres de la famille **GINGRAS**.

JEAN-PAUL MALO : Je fais des recherches sur ma famille paternelle **HAYET SAINT-MALO** ou **MALO** tout court. Je suis intéressé à tous les ancêtres ou ascendants directs à partir de mon père et plus spécialement à toutes les familles venant de Bretagne. Le livre de M. **FOURNIER** sera un précieux instrument.

ALPHONSE FORTIN : Recherches sur l'histoire de ma famille ainsi que celle de mon épouse et préparation des arbres généalogiques des **FORTIN**, **BELZILE** (côté maternel), **CAOUCETTE** et **BOLDUC**.

LEO-PAUL LANDRY : Travaux sur les familles **LANDRY** (branches acadienne et canadienne), sur les familles de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Shawinigan-Sud, ainsi que sur l'histoire locale de ces régions.

JEAN-LUC LAVALLEE : Généalogie ascendante des **LAVALLEE** (côté paternel) et **GIGNAC** (côté maternel). Mon premier ancêtre se nommait **PASQUIER**. Ce nom se changea en **PAQUET** dit **LAVALLEE** et finalement **LAVALLEE** vers les années 1880.

YOLANDE ROBIN-LAVALLEE : Généalogie ascendante des familles **ROBIN** (côté paternel) et **MAROIS** (côté maternel). Mon premier ancêtre François **ROBIN** est né à Nantes, en Bretagne. Il se marie à Québec en 1694.

JACQUES PARENT : Généalogie complète de la famille **PARENT** dont le premier ancêtre est Michel **PARENT** de Paris. Il arrive à Trois-Rivières et s'y marie le 30 juin 1692. Généalogie et histoire des ancêtres.

RICHARD L. CHRISTIAN (Louisville, KY) : Travaux sur les familles **CHRETIEN**, **CHRISTIAN**, **GENEREUX**, **AREL**, **JOYAL**, **MARTINEAU**, **BACON**, **BRANCONNIER**, **MORIN**, **BLAIS** et **RICHARD**.

DENIS BLAIS : Recherches sur l'arbre généalogique de ma famille, ascendance et descendance, histoire des ancêtres, etc. (**BLAIS** et **CANTIN**, côté maternel).

MARIE-PAULE CLOUTIER : Mes travaux portent sur les familles **CHAGNON** dit **LAROSE** (côté paternel) et **HEBERT** (côté maternel) et toute leur descendance.

AURELE CARRIERE : Répertoire de tous les **JAMMES-CARRIERE** avec tableaux de lignées pour ces familles ainsi que pour **ETHIER**, **LAUZON**, **MARENGER**, **SIMARD** et **DESSAINT-ST-PIERRE**.

LUCIE COULOMBE : Généalogie ascendante de ma famille **COULOMBE**.

RICHARD BRISSON : Travaux sur la généalogie de la famille **ST-GELAIS** et sur l'histoire du premier ancêtre. Nombreuses lignées directes pour des amis. Généalogie ascendante de ma famille.

MARY K. LAVENTURE (La Habra, CA) : Mes travaux portent sur la généalogie et l'histoire des familles **LAVENTURE**, **BONAVENTURE**, **FRAPPIER** et **MAILLOUX** (côté maternel).

NATHALIE MARTINEAU : Travaux sur les familles **HAMEL** (côté maternel) et **MARTINEAU** (côté paternel) de la région de Saint-Tite-des-Caps et du Petit Saguenay, ainsi que sur la famille **VEZINA** de l'Ile-aux-Grues.

ETIENNE BOUCHARD : Généalogie ascendante de ma famille ainsi que l'histoire de la terre ancestrale de Claude **BOUCHARD** à Petite-Rivière-Saint-François.

RITA ASSELIN-BOURGET : Je prépare actuellement un dictionnaire des familles **BOURGET**.

* * * * *

ASSOCIATION DES BROCHU D'AMERIQUE

par D.-Renaud Brochu

Le 12 novembre 1989 avait lieu à Sainte-Foy l'assemblée générale de fondation de l'Association des Brochu d'Amérique. Cette réunion convoquée par les administrateurs provisoires groupait cent cinquante descendants directs et alliés de l'ancêtre Jean **BROCHU**, originaire de Montaigu, en Vendée.

Le généalogiste et historien de la famille, Renaud **BROCHU**, présida cette assemblée. Après une rétrospective des rassemblements de Saint-Magloire en 1988 et à l'occasion du centenaire d'Amqui en 1989, les membres fondateurs exprimèrent le désir d'un rassemblement à Saint-Henri de Lévis, au cours de 1990, en prévision d'un grand rassemblement en 1991 pour commémorer le 350^e anniversaire de naissance de l'ancêtre.

L'assemblée générale adopta le Règlement général de l'Association et procéda à l'élection du premier conseil d'administration. Les administrateurs élus sont les suivants :

Président :	Me André BROCHU	
vice-présidente :	Madame Martine CORRIVEAU	
secrétaire :	M. Paul-H. BROCHU	
trésorier :	M. D.-Renaud BROCHU	
directeurs :	M. Arthur BROCHU	M. Gérald BROCHU
	M. Guy BROCHU	M. Jean-Claude BROCHU
	M. Léonard BROCHU	M. Marc CHAMPAGNE

Tous les **BROCHU**, leurs conjoints et les familles alliées sont invitées à se joindre à l'association familiale en communiquant à l'adresse suivante : Association des Brochu d'Amérique, Case postale 6700, Sillery, Québec, G1T 2W2.

* * * * *

REGARD SUR LES REVUES

par Lucien Laurin

Connections - Soc. de l'histoire des familles du Québec - Vol. 12, N° 2, décembre 1989.

FRASERS Ancestors.
Killoran Clan Reunion.
Quebec Ships Passengers 1817-18 (Cont'd).
Our "Charitable Organization" Status - How it might affect you.

Héritage - Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs - décembre 1989.

Urbain PERUSSE - 2ième partie.
Le très fascinant Jean-Baptiste GIGUERE.
Lignées ancestrales GENEST et FLEURY.
Titre d'ascendance Robert LEVESQUE/Jeanne CHEVALIER.
Les archives judiciaires de Trois-Rivières de 1795-1800.
Cour provinciale, Plumitif, terme de février 1795.
Nicolas DUCLOS - notaire à Batiscan - greffier depuis 1731 (suite de la douzième partie).

Nos Sources - Société de généalogie de Lanaudière - Vol. 9, N° 4, décembre 1989.

Ordinateur - logiciel. Félicitations à M. Julien DUBE.
Notaire Norbert ROCH - Saint-Norbert de 1862-1880 - Contrats de mariage de son minutier.
Aubin LAMBERT (1632-1713) - L'ancêtre des AUBIN dit LAMBERT.
Ancêtres de Jacqueline JOLY : Pierre JOLY/Gen. TESSIER-FEVILLON.
Les 82 bureaux d'enregistrement du Québec.
Démarche pour l'implantation d'un centre des archives nationales du Québec à Lanaudière (région).
Instruments de recherche de l'état civil du district judiciaire de Montréal.

Le Chafnon - Société franco-ontarienne d'histoire et de généalogie - Vol. 7, N° 2, octobre 1989.

Sainte-Marie au pays des Hurons.
Généalogie BERTRAND.
Les familles GREGOIRE.
LEPAGE dit ROY.
Lignée maternelle de Lorraine LEGER-WADDELL.
Le massacre de Lachine.
LACOSTE dit LANGUEDOC.
Les familles CHEVRIER.
La famille LANDRIAU en France.
Les voyageurs du Nil.
Ascendance paternelle de Jean-Marie DOUCETTE.
Aux amateurs de photographie : 150 ans et plus d'histoire.
Mes origines basques - Renée M. TETREULT.

Saguenayensia - Société historique du Saguenay - Vol. 31, N° 3, juillet-sept. 1989.

L'histoire des maladies héréditaires au Saguenay-Lac-Saint-Jean; des origines à aujourd'hui.

Esquisse historique de Saint-Fulgence.

Saint-Eugène.

Charles-C. FORTIN, 75 ans - la vie d'un colon au XIX^e siècle.

Les conditions générales d'enseignement dans le quartier ouest de Chicoutimi, 1896-1927.

Les mémoires de Mgr Eugène LAPOINTE (suite).

Generations - New Brunswick Genealogical Society - Issue 42, December 1989.

Brigham Young ... a Loyalist?

Return of 26th (N.B.) Battalion.

Maine Genealogy - A Bibliographical guide.

Killoran Clan Reunion, June 1990.

Policy, Price Change for Vital Statistics Certificates.

Index to the 1871 Census for St. John County, N.B. Canada.

Doaktown Anglican Cemetery.

Epitaph Transcriptions from a Genealogy.

A Skeleton in my Closet.

Our Lady of Snows Cemetery, Campbellton, N.B. (Cont'd).

Family Trees of some New Brunswick Newspaper.

New Brunswick natives in Hennepin County, Minnesota - 1800s.

BROWN Family Bible.

The British Columbia Genealogist - Vol. 18, N° 4, December 1989

Tracing your Ancestors Through Will and Bible Records.

Second Leg of Simon FRASER's First Journey.

Sources for the Twenty-First Century, N° 1.

Bulletin de liaison du Centre généalogique de Champagne - N° 45, 4^e trimestre 1989.

Difficultés et sources de la généalogie juive. Extrait de cet exposé par M. Michel MAYER.

La grande Jeannette - Affaire criminelle du moulin de Cuissat à Prouilly en l'année 1785 - Le meunier DESTOUCHES.

L'édit de 1697.

Les enseignements d'un dépouillement.

Les drames de l'archivage.

Bibliothèque nationale : livres en péril!

Ce droit d'origine féodale n'est pas tombé en désuétude.

Un procès de sorcellerie au XVII^e siècle en Haute-Marne. Justice de BUSSIERES.

Les LAMARCHE.

Les MARTIN.

Paléographie.

* * * * *

SERVICE D'ENTRAIDE

par André Beauchesne

QUESTIONS

- 1582 Date, lieu de mariage et parents de Louis François De LAMARRE et Catherine Thérèse HUE/HUS. Leur fils Louis LAMARRE épouse 1^o Suzanne DOUCET (1805) et 2^o Amélia CONNOLY (1809) à Notre-Dame de Québec. (A. Lamarre 1849)
- 1583 Date, lieu de mariage des parents de Gabriel LAMARRE et Geneviève LIZOTTE. Leurs enfants se sont mariés à Trois-Pistoles, Bic et Saint-Simon entre 1842 et 1850. (A. Lamarre 1849)
- 1584 Date, lieu de mariage et parents de Charles LAMARRE et Adèle OTIS/AUTS/L'ANGLAIS. Leur fille Appoline épouse Joseph OUELLET à Saint-Ulric, Rivière-Blanche, Matane en 1880. Ils demeurèrent aussi à Saint-Octave. (A. Lamarre 1849)
- 1585 Date, lieu de mariage et parents de Nisence LAMARRE et Marie FORTIN. Leur fils Pierre épouse Olympe SOUCY à Saint-Pascal, Kamouraska, le 23 juin 1856. (A. Lamarre 1849)
- 1586 Parents de Pierre-Henri LAMARRE qui épouse Marie-Angélique COUSIN dit BOUCHER à Rivière-Ouelle le 30 avril 1822. (A. Lamarre 1849)
- 1587 Date et lieu de mariage d'Arthur DUBOIS et Marie MASSE. Leur fils Napoléon épouse Emilia MARTINEAU à Sainte-Agathe de Lotbinière le 25 août 1945. (André Dubois 1217)
- 1588 Mariage de Joseph DUBOIS et d'Emma DAIGLE. Leur fils Alexandre épouse Gervaise ROUSSEAU à Saint-Agapit le 21 mai 1949. (André Dubois 1217)
- 1589 Mariage de Joseph DUBOIS et de Zénaïde LEMAY. Leur fils Alphonse épouse Alice ST-HILAIRE à Issoudun, comté de Lotbinière, le 27 octobre 1926. (André Dubois 1217)
- 1590 Date, lieu de mariage et parents d'André BERGERON et Josephette ETHIER. Leur fils André épouse Marguerite VADNAIS à Yamaska le 14 janvier 1822. (Julien Bergeron 0383)
- 1591 Date, lieu de mariage et parents de Jean-Baptiste BERGERON et Thérèse GUILBAULT. Leur fils Louis épouse Catherine DESAUTELS à Yamaska le 5 août 1834. (Julien Bergeron 0383)
- 1592 Date, lieu de mariage et parents d'Antoine BERGERON et Louise PAULSHIFT. Leur fils Antoine épouse Julie DAMPHOUSSE à Louiseville le 17 août 1847. (Julien Bergeron 0383)
- 1593 Date, lieu de mariage de Philippe PITON et d'Henriette PHILION, habitant rue Saint-Joseph à Québec lors du recensement du curé (J. SIGNAY) de la paroisse Notre-Dame en 1818. (L. Baudouin 2006)

- 1594 Date, lieu de mariage et parents de Charles DESCHESES et Marie PAQUET. Cinq enfants se sont mariés à Saint-Onésime entre 1912-1920. Charles DESCHESES épouse en secondes noces Estelle LIZOTTE à La Pocatière le 13 septembre 1904. (Harold R. Deschenes 0213)
- 1595 Date, lieu de mariage et parents de Firmin MIVILLE-DESCHESES et Mérence LACHANCE. Leur fils Fabien épouse Julienne PELLERIN à Saint-Félix de Joliette le 24 novembre 1856. (Harold R. Deschenes 0213)
- 1596 Date, lieu de mariage et parents de François DESCHESES et Olive LESSARD. Leur fils François épouse Séraphine MARQUIS à Matane le 25 novembre 1856. (Harold R. Deschenes 0213)
- 1597 Je cherche un acte qui démontrerait que Marie LEMAY, mère de Julien Jude GROLEAU marié à Marguerite CROTEAU à Lotbinière le 11 janvier 1836, est bien la même que Marie Josephte LEMAY mariée à Julien GROLEAU à Sainte-Croix de Lotbinière le 27 juin 1819, puis à Joseph LAROCHE le 8 juin 1830 au même endroit. Celui-ci, devenu veuf, se remarie à Marie DUPUIS à Notre-Dame de Québec le 6 mai 1851. (Henri-Claude Fredette 2020)
- 1598 Date, lieu de naissance de Sophie WOLF qui épouse Joseph PROUT à Nicolet le 6 février 1815. Son acte de mariage n'indique que le nom du père. (Henri-Claude Fredette 2020)
- 1599 Date et lieu de mariage des parents de Sophie WOLF. (Henri-Claude Fredette 2020)
- 1600 Date, lieu de mariage et parents de Thalie POULIN et Hilaire DOYON. Peut-être en Beauce. Thalie POULIN est décédée à Saint-Vianney le 10 décembre 1949 âgée de 96 ans, 4 mois. Hilaire DOYON est inhumé à Saint-Vianney le 31 octobre 1931 âgé de 85 ans. (Gaston Beaupré 1240)
- 1601 Date, lieu de mariage et parents d'Henry JONES et Marguerite BRISTON. Leur fils Henry épouse Rosalie BOUIN-DUFRESNE à Beauport le 20 novembre 1827. (Eliane Parent 1627)
- 1602 Date, lieu de mariage et parents de Jean-Baptiste PECK et Marguerite DOUCET. Leur fils, Georges, a épousé Flore DUFAULT (Narcisse et Geneviève L'ECUYER) à Sainte-Christine, comté de Bagot, le 23 juin 1890. (René Doucet 0522)

Réponses

- 1451 Napoléon VIOLY/VEILLER/VIOLE épouse Joséphine BOURGET (Georges et Joséphine GALIPEAU) à Saint-Germain de Drummondville le 4 mars 1884. Georges BOURGET épouse Joséphine GALIPEAU à Compton le 8 novembre 1858. (Rita Asselin-Bourget 1420)
- 1517 Joseph Paschal MIVILLE époux de Marie-Josephte LEBUIS/LEBUY est né le 19 et baptisé le 21 octobre 1746 à Sainte-Geneviève des Deux-Montagnes. Il est décédé le 30 et inhumé le 31 mars 1829 à Saint-Benoît des Deux-Montagnes. (Harold R. Deschenes 0213)

1525 Jean TREMBLAY (Napoléon et Alphéda DESGAGNE) a épousé Elodie DESCHENES (Théophile et Olive DEZIEL) à la paroisse de la Nativité de la B.V.M. de Montréal le 29 juin 1921. (Meüde Tremblay 0756)

1567 Augustin RICHARD (Joseph et Geneviève GONTHIER) a épousé Marie-Anne TREMBLAY (Joseph et Marie-Louise MARCOTTE) aux Eboulements le 11 octobre 1761. Augustin RICHARD est né à Deschambeault le 22 janvier 1736. Son fils Augustin a épousé Madeleine PITRE à Sainte-Famille, Cap-Santé, le 16 février 1795. (Meüde Tremblay 0756)

1567 Augustin RICHARD (Joseph et Louise MARCOT) épouse Marie-Anne TREMBLAY (Joseph et Geneviève GONTHIER). On trouve un contrat de mariage passé devant le notaire CRESPIN (Eboulements) en date du 11 octobre 1761. Joseph RICHARD (Alexis et Claudine LANGLOIS) épouse Marie-Louise MARCOTTE (Jacques et Marie-Louise BEAUDET) à la paroisse Sainte-Famille de Cap-Santé de Portneuf le 6 août 1731. (Institut généalogique J.L. et associés inc. .0083)

Collaboration

1992 sera le 340^e anniversaire du mariage de Mathieu D'AMOURS, Sieur des Chauffours et de la Marandière et Marie MARSOLET, qui eut lieu à Québec, le 30 avril 1652. Une association de famille des D'AMOURS d'Amérique se réunissant à Québec pour cette occasion serait un événement important. Je serais disposée à coopérer avec quiconque voudrait lancer le mouvement. (Mariette D'Amours 1625)

.-.-.-.-.-.

Monsieur Guy Perron offre ses services pour améliorer vos travaux de paléographie en faisant transcrire des documents tels que : actes notariés, pièces judiciaires, etc. Pour information, s'adresser à Guy Perron (1751), 527, rue Saint-André, Pont-Viau (Québec), H7G 3A2. Tél.: (514) 669-8513.

.-.-.-.-.-.

J'ai présentement amorcé le relevé des mariages de la Haute Côte-Nord (Baie-Comeau à Tadoussac); au-delà de 35% de fait. J'aimerais savoir si ce travail a déjà été à ce jour entrepris. Dans le cas contraire j'aimerais savoir si des membres, si possible demeurant dans ce secteur pour leur disponibilité, seraient intéressés à compléter conjointement avec moi ce travail; ceci compléterait tout le dépouillement des mariages de la Côte-Nord. S'adresser à Réal Doyle, C-411-91, Pointe-aux-Lièvres Sud, Québec, QC, G1K 5Y5.

* * * * *

LES GENEST, LABARRE ET FAMILLES ALLIEES

Les familles GENESTE, GENESSE, GENEST, LABARRE et alliées sont invitées à un rassemblement prévu pour le 18 août 1990 à Drummondville, au Québec, pour souligner le 325^e anniversaire de l'arrivée de Jacques GENEST dit LABARRE en Nouvelle-France. Un volume traitant de ces familles sera lancé ce jour-là. Pour information s'adresser à Carmen LABARRE HEBERT, 1405 boulevard Saint-Charles, Saint-Charles de Drummond (Québec), J2C 4Z6. Tél. : (819) 472-5584.

* * * * *

COURRIER DE LA BIBLIOTHEQUE

par René Doucet

Dons de volumes

- De Sylvie TREMBLAY. DEFOY, Denise. *Décès de l'hôpital Hôtel-Dieu de Québec 1636-1800.* n.d., 85 p. ---PROVOST, Honorius. *La ferme des coteaux, une ferme typique de Saint-Joachim.* Séminaire de Québec, 1982, 34 p. ---Macdougall, Heater. *La grippe espagnole.* ---ANONYME. *Annuaire de la paroisse Saint-Sacrement 1970.* Comité paroissial, 1970, 75 p. ---*Annuaire de la paroisse Saint-Sacrement 1981.* Idem, 1981, 116 p. ---*Sarthe Magazine.* N° 3, 1977. ---*Revue d'histoire de l'Amérique française.* Vol. 37, 1983-1984, à 40, 1986-1987.

Dons de l'auteur

- De Alphonse PELLETIER. *De Brésolette à Trois-Pistoles. Histoire et généalogies de familles Pelletier.* Editions J. Oscar Lemieux, 1989, 265 p.
- De Richard D. CAMPBELL. *The Campbells of the Coast. Genealogy and Heritage of the Campbells of Black Cape, Quebec 1830's-1980's.* 1988, 228 p.
- Du Conseil consultatif de la lecture et du livre. *Rapport d'activités 1986-1987 et 1987-1988.* Ministère des Affaires culturelles, 1989, 43 p.

Dons d'associations de familles

- Des Descendants de Jacques Ratté inc. *Journal.* Vol. 1, N° 2, Hiver 1989.
- Des Descendants de Pierre Miville inc. *Le Fribourgeois.* Vol. 2, N° 2, octobre 1989.
- Des Descendants de Julien Charles de Sévigné dit Lafleur. *Le journal des Sévigné dit Lafleur.* Vol. 1, N° 1, septembre 1989.
- De l'Association des familles Bérubé inc. *Le monde Berrubey* Vol. 2, N° 1, décembre 1989.
- De l'Association des Tremblay d'Amérique. *La Tremblaie.* l. 10, N° 5, novembre-décembre 1989.
- De l'Association des Robillard d'Amérique inc. *Les Robillardises.* Vol. 5, N° 2, décembre 1989.
- De l'Association des familles Ouellet-te inc. *Le Hoûallet.* Vol. 21, N° 4, décembre 1989.
- De l'Association des familles Michaud inc. *Le Brelan.* Vol. 2, N° 4, décembre 1989.
- De l'Association des Asselin inc. *Asselinformation.* Vol. 10, N° 1, décembre 1989.

- De l'Association des familles Boisvert inc. *A l'orée du Bois...* Vol. 2, N° 4, décembre 1989.
- De l'Association des familles Savard inc. *L'Epoque*, Vol. 3, N° 3, décembre 1989.

Acquisitions

- De Lorenzo POULIOT. *Cahiers généalogiques Pouliot*. Nos 11 à 15, 1982 à 1985, N° 18, 1989.
- ANONYME. *Répertoire des mariages de la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus de Montréal 1838-1918*. Hubert A. Houle, Centre de généalogie S. C., publ. N° 111, 1989, 139 p.
- CHORETTE, Rémi. *Répertoire des mariages de la paroisse Notre-Dame-des-Flots 1850-1975 Lamèque N.-B.* Idem, publ. N° 115, 1989, 191 p.
- MONTAGNE, Pierre et Françoise. *Ils sont venus de Tourouvre ... Les registres de catholicité concernant les Canadiens 1589-1713*. Société généalogique canadienne-française, 1989, 185 p.
- COMEAU, Thérèse, Jean-Guy ROY et Michel BEAULIEU. *Répertoire des mariages série région de Matane. Volume 1, Matane 1819-1988*. Société d'histoire et de généalogie de Matane, 1989, 376 p.
- ROBERT, Normand. *Nos origines en France des débuts à 1825. Volume 5- Poitou*. Archiv-Histo, 1989, 141 p.
- RICHARD, J. Arthur. *Histoire de Cap-Saint-Ignace 1772-1970*. 1970, 467 p.
- HAMEL, Brigitte. *Recensement de la paroisse Notre-Dame-de-la-Visitation de Champlain 1890*. Archives de l'évêché de Trois-Rivières, Collection "Recensements" N° 40, 1989, 88 p.

Nos membres publient

- FORTIN, Jean-Pierre, Gisèle VEZINA et Fleureska BOILY. *La vie au bas du Sault Montmorency. Paroisse Saint-Grégoire 1890-1990*. Corporation du centenaire de Montmorency, 1989, 435 p. Cette publication a été réalisée à l'occasion du centenaire de la paroisse Saint-Grégoire de Montmorency. Comme toute monographie paroissiale, elle donne une place importante aux gens qui ont marqué la vie religieuse, scolaire, municipale et économique, de même qu'aux familles pionnières. Mais les auteurs ont aussi eu le souci de nous faire remonter au tout début de la colonie, alors que le territoire de Montmorency attirait déjà l'attention. La chute Montmorency, remarquée par Jean Alfonse, pilote de Jacques Cartier et par Champlain, devint rapidement un lieu de divertissement. Puis la bataille de la Montmorency, remportée par les miliciens canadiens, le 31 juillet 1759, marqua l'histoire de ce coin de pays. Enfin, le moulin à scie Peterson-Hall domina la vie économique du XIX^e siècle, tout comme le manoir Montmorency marqua sa vie sociale. Les auteurs se sont appuyés sur des documents d'archives pour nous faire revivre cette époque. Nul doute que cet ouvrage saura intéresser les résidents actuels, ainsi que tous ceux dont les ancêtres ont jadis foulé son sol. On peut se procurer ce volume auprès des auteurs (tél. 661-9078 ou 663-9866), ou au presby-

tère de Saint-Grégoire, au coût de 25,00 \$, ou par la poste au coût de 29,00 \$, auprès de la Corporation du centenaire de Saint-Grégoire de Montmorency, 94, rue Brideau, Beauport, Québec, G1C 2N4.

- **GLOBENSKY, Yvon.** *L'Histoire de la famille Globensky.* Editions du Fleuve, (à paraître en 1990). Cet ouvrage d'environ 400 pages contient plus de 800 notices biographiques et retrace, du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, les faits et gestes d'une famille dont le premier représentant en Amérique fut August Franz GLAUBENSKINDT (ou GLOBENSKY), chirurgien dans un régiment de mercenaires allemands venus en 1781 défendre le Canada contre l'envahisseur américain. Son fils, Maximilien GLOBENSKY, s'illustra à Châteauguay pendant la guerre de 1812 et participa aux troubles de 1837 à Saint-Eustache. Un de ses petits-fils, Charles-Auguste GLOBENSKY, fut seigneur des Mille-Iles, maire de Saint-Eustache et député de Deux-Montagnes. Il favorisa le développement des Laurentides. Beaucoup d'autres descendants ont contribué et contribuent encore à l'histoire de notre pays.

La famille GLOBENSKY est alliée à plusieurs grandes familles bourgeoises: les PAPINEAU, les MASSON, les TASCHEREAU, les GARNEAU, les LACOSTE, les BEAUBIEN, les GERIN-LAJOIE. On retrouve dans sa généalogie les PANET, les LAMBERT-DUMONT, les LEFEBVRE de BELLEFEUILLE, les HARWOOD, les LEMOYNE de MARTIGNY, les BROUSSEAU-LAFLEUR, les McKAY, les LAVIOLETTE, les PELLAND. etc.

L'auteur est né à Montréal en 1937 et a obtenu en 1965 un doctorat en géologie de l'université du Nouveau-Brunswick. Il est actuellement directeur du bureau régional des mines de Montréal au ministère de l'Energie et des Ressources du Québec. Il travaille depuis plus de vingt ans sur la généalogie de la famille GLOBENSKY. Il a publié une dizaine d'articles dans le bulletin L'Ancêtre, ainsi que dans le Dictionnaire biographique du Canada.

On peut se procurer ce volume, au coût de 29,95\$, aux Editions du Fleuve, 533, rue Cherrier, Montréal (Québec) H2L 1H2. Tél. : (514) 499-1166.

- **FRECHETTE, Louis-Philippe.** *Baptêmes, annotations marginales, mariages, sépultures, funérailles de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours de Charny, 1903-1987.* 1989, 265 p.
- **BERGEVIN, Henri.** *Les patriotes exilés en Australie en 1839.* Société nationale des Québécois de Lanaudière, 1989, 114 p.

Dons en argent

Anonyme	5,00 \$
#1556 Raymond Lemieux	5,00 \$
#1982 Micheline Pouliot	5,00 \$
#2057 Jeanne Choquette	10,00 \$
#2153 Jacques Sormany	12,00 \$

Merci à tous ceux qui ont fait si généreusement don de volumes et d'argent.

* * * * *

LES DUFOUR ONT MAINTENANT LEUR ASSOCIATION

par Jean-Paul Dufour *

Les familles DUFOUR sont maintenant groupées sous le nom de "Les Descendants de Gabriel-Robert Dufour Inc."

Incorporée en vertu d'une charte provinciale depuis le 30 mars 1989, l'association des familles DUFOUR a été ratifiée lors d'un grand rassemblement qui eut lieu le 16 septembre dernier à Alma, Lac-Saint-Jean.

Plus de mille personnes ont participé à ce premier rendez-vous des familles DUFOUR. Ce fut un énorme succès et l'association va continuer à l'avenir à regrouper tous ses membres éparpillés sur le sol d'Amérique. A l'occasion de l'assemblée de formation de cette association, qui compte actuellement plus de 500 membres, un conseil de direction a été élu. Le coût de la carte de membre a été fixé à 10,00 \$ par année ou à 20,00 \$ par famille.

L'assemblée annuelle de l'association se tiendra le 28 juillet prochain à la Baie-Saint-Paul, dans la région de Charlevoix.

* M. Jean-Paul DUFOUR est président de "Les Descendants de Gabriel-Robert Dufour Inc."

* * * * *

GENEATIQUE

par Julien Dubé

Sondage

Nos remerciements aux quelque 300 membres qui ont bien voulu répondre au sondage distribué avec L'Ancêtre du mois de décembre sur l'utilisation de l'informatique en généalogie. Les résultats de ce sondage vous seront transmis dans un prochain numéro.

Démonstration du logiciel (GP)

35 personnes ont assisté à la démonstration du logiciel (GP) lors de notre réunion mensuelle du 20 décembre. Vu le grand nombre d'inscriptions, une autre démonstration aura lieu le samedi 24 février de 13h00 à 16h00, salle 3142, Pavillon Casault, Université Laval. Le nombre de places sera limité à 40 personnes. S.V.P. réserver le plus tôt possible à 651-9127.

Formulaires de saisie

Dans le présent bulletin, vous prendrez connaissance d'un formulaire de saisie de baptêmes, mariages et sépultures. Le format du formulaire est compatible avec celui du logiciel (GP). Chaque formulaire se vend par tablettes de 100 feuilles au coût de 5,00 \$. Pour les commandes postales, il faut ajouter 2,00 \$.

* * * * *

INVITATION

ASSEMBLEE MENSUELLE

Date: Le mercredi 21 février 1990
Heure: 20:00
Endroit: Salle Henri-Gagnon
Pavillon Casault, 1210 av. du Séminaire
Cité universitaire, Sainte-Foy
Conférencier: Raymond Gariépy
Sujet: L'utilisation d'un terrier par le généalogiste: des cas concrets.

BIBLIOTHEQUE

Heures d'ouverture: Lundi et mercredi, de 19h00 à 22h00
Mardi et jeudi, de 13h00 à 16h00
Samedi, 10 et 24 février de 13h00 à 16h00.

Publications de la Société : On peut se procurer à la bibliothèque de la Société, local 1246, pavillon Casault, Université Laval: répertoires, tableaux généalogiques, cartes, etc., aux heures d'ouverture. S'adresser au bénévole de garde.

* * * * *

NOUVEAUX MEMBRES

par Guy Lacroix

#2374	Ménard, Maurice	2273, chemin Lac Sauvage, Saint-Jovite, QC, J0T 2H0
#2375	Cliche, Marcel	C.P. 697, Saint-Joseph-de-Beauce, QC, G0S 2V0
#2376	Marquis, Jean-Marie	169, rue Saint-Laurent, Saint-Eustache, QC, J7P 5G7
#2377	Labelle, Maurice	50, croissant Fontaine, Winnipeg, MAN, R2J 2H5
#2378	Villeneuve, Gaby	276, rue Jacques-Cartier, Tadoussac, QC, G0T 2A0
#2379	Leblanc, Maurice	262, 4e Avenue, Saint-Paul de Montminy, QC, G0R 3Y0
#2380	Marcotte, Yves	290, rue Rivard, Saint-Basile, QC, G0A 3G0
#2381	Bouchard-Groleau, JoAnne	416, College St., Lewiston, ME 04240, USA
#2382	Normand, Germaine	2806, chemin Saint-Louis, Sillery, QC, G1W 1P2
#2383	Gagnon-Collard, Paul	4240, chemin Saint-Isidore, Laterrière, QC, G0V 1K0
#2384	Desrochers, Marcel	724, bd Houde, Saint-Lambert, QC, J4R 1L8
#2385	Ruelland, Claire	325-1035, rue Belvédère, Québec, QC, G1S 3G4
#2386	Dupuis, Edward	930, Walker St., Victoria, CB, V9A 4C4
#2387	Pelletier, Raymond,	231, 81e Rue E., Charlesbourg, QC, G1G 2Y2

* * * * *